saint-herblain
La Ville

MAISON DES ARTS

Maison des Arts

PROJET D'ÉTABLISSEMENT
2023-2027

Introduction

Le premier projet d'établissement de la Maison des Arts (MdA), équipement ouvert en 2010, s'articulait autour d'un objectif politique fort et affirmé de démocratisation culturelle. Équipement culturel emblématique de la ville, qui compte aujourd'hui près de 48 000 habitants et fait preuve d'une forte dynamique démographique, la MdA est implantée au cœur du quartier prioritaire de Bellevue, avec une antenne ouverte en 2015 au Sillon-de-Bretagne. Établissement d'enseignement artistique classé Conservatoire à Rayonnement Communal pour l'enseignement de la musique, proposant une offre d'enseignement en arts plastiques et un accompagnement aux arts numériques, la Maison des Arts accueille près de 1 300 élèves et amateurs en musique et arts plastiques, Classes à Horaires Aménagés Musique en élémentaire et au collège. Principal acteur municipal d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), la MdA est aussi un équipement culturel hybride centré sur la pratique artistique, accueillant des élèves, des amateurs et des spectateurs.

Inscrit dans la continuité des précédents projets, le projet d'établissement 2023-2027 porte une ambition d'excellence pour chaque personne accueillie, quelle que soit sa culture et son origine. Une ambition d'excellence qui ne soit pas élitiste ou excluante, mais tout au contraire inclusive et respectueuse de chacun. Une ambition qui puisse s'adresser au plus grand nombre dans un objectif d'accessibilité pour tous les habitants de Saint-Herblain et au-delà. Cette ambition est associée à une exigence d'abord appliquée à nous-mêmes en tant qu'acteurs culturels et pédagogues. Elle va de pair avec un engagement fort pour un enseignement artistique de qualité, la promotion de la pratique artistique amateur, l'expérience sensible et esthétique, et la création contemporaine, et ce, dans un esprit d'ouverture aux centres d'intérêt des publics et aux diverses formes de cultures.

L'accès aux droits culturels est désormais inscrit dans les textes réglementaires. À nous de faire vivre ces droits en allant vers les usagers, en donnant envie de pratiquer une activité artistique, en accompagnant au mieux les personnes dans le développement de leur créativité et de leur expression, selon leurs potentiels et dans le respect de leurs rythmes d'apprentissage.

Parce qu'un équipement culturel est nécessairement concerné par les sujets qui traversent la société, la question de l'égalité hommes-femmes (certaines pratiques artistiques sont encore très « genrées »), et la réflexion liée à la transition écologique seront abordées et travaillées. Le secteur de la culture est consommateur de matériaux « consommables » en ce qu'il produit des évènements et des formes éphémères. Il doit cependant intégrer les considérations écologiques en réfléchissant à l'impact environnemental de ses activités.

Ce projet d'établissement est un document de référence pour les publics, les élus, les équipes professionnelles et pour les partenaires dont les partenaires financiers (Direction Régionale des Affaires Culturelles et Département). Il décline les principales orientations pédagogiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques artistiques.
Il intègre les principaux axes de la politique culturelle herblinoise, les objectifs du mandat qui concernent l'enseignement artistique et la pratique artistique amateur, les orientations de la direction définies en lien avec l'équipe au travers de groupes de travail, et se construit en écho aux grandes évolutions nationales concernant les établissements d'enseignement artistique.

Les principaux enjeux

Le projet 2023-2027 a pour objectif de faire évoluer le service tout en restant fidèle aux grandes orientations qui font son identité depuis sa création en 2010, à savoir :

- Lutter contre l'exclusion culturelle,
- Favoriser la participation de tous les habitants,
- Défendre la diversité culturelle,
- Conjuguer proximité et centralité,
- S'adapter à l'évolution des pratiques culturelles.

Des groupes de travail associant l'ensemble des personnels du service ont travaillé sur un bilan du projet 2015-2020 et sur les perspectives.

Il en ressort les objectifs suivants :

- Travailler à la lisibilité des parcours pour les élèves instrumentistes et plasticiens et renforcer l'interdisciplinarité.
- Mettre davantage en adéquation l'organisation de l'enseignement musical, encore très individualisé dans le face-à-face pédagogique, avec le projet global de la MdA tourné vers le collectif.
- Renforcer les actions favorisant l'accessibilité à la pratique culturelle et artistique.

Le nouveau projet d'établissement devra en outre permettre à la Maison des Arts de consolider son ancrage territorial, et ce, à différentes échelles : échelle métropolitaine d'une part, et échelle de la Ville d'autre part.

Le projet sera nourri par les actions culturelles inscrites au programme municipal pour le mandat 2020-2026 et qui concernent directement l'activité de la Maison des Arts :

- *Action 97* - Développer l'offre d'enseignement artistique et les pratiques amateurs dans les centres socio-culturels et à la Maison des Jeunes et de la Culture en coordination avec la MdA.
- *Action 102* - Consolider le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle : contractualisation du steel-drum avec l'Éducation Nationale et mise en place d'un livret de l'EAC pour tous les élèves.
- *Action 105* - Proposer un parcours de formation à l'art numérique avec le recrutement d'un enseignant à temps complet en 2023.

Sommaire

I^{ère} PARTIE : LES PUBLICS 6

I. Proposer une offre équilibrée pour toutes les tranches d'âges et sur tout le territoire 8

II. Renforcer l'attractivité de l'équipement pour des publics prioritaires 9

II.1 - Les habitants du quartier Bellevue 9
II.2 - Les jeunes 9

III. Améliorer la prise en compte du handicap 12

III.1 - Handicap et inclusion 12
III.2 - La prise en compte du handicap à la MdA aujourd'hui 13
III.3 - Perspectives 2023-2027 13

IV. Renforcer la qualité de l'accueil et la lisibilité de l'offre 15

II^{ème} PARTIE : L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 17

I. Les propositions de la Maison des Arts 19

I.1 - S'initier, découvrir 19
I.2 - Pratiquer 20
I.3 - Rencontrer des artistes et des œuvres 23

II. Les perspectives 2023-2027 23

II.1 - Accompagner l'évolution de la démographie herblinoise 23
II.2 - Poursuivre et développer la formation des intervenants 23
II.3 - Inscrire les projets EAC dans le parcours des élèves 24
II.4 - Imaginer de nouveaux formats 24

III^{ème} PARTIE : LES ENSEIGNEMENTS 25

I. Des enjeux communs aux secteurs de la musique et des arts plastiques 25

I.1 - L'interdisciplinarité 25
I.2 - La réflexion sur les formats de pratique artistique 26

II. L'enseignement de la musique 27

II.1 - Découvrir 28
II.2 - Pratiquer 29
II.3 - Accompagner 30
II.4 - Émanciper 32

III. Les arts plastiques et numériques 32

III.1 - L'offre de cours 33
III.2 - Des formats nouveaux 33
III.3 - Le développement d'une offre d'enseignement en arts numériques 34

IV^{ème} PARTIE : L'ACTION CULTURELLE ET LA DIFFUSION 35

I. La diffusion 35
II. Les résidences d'artistes 37
III. La médiation 37
IV. Le travail en mode-projet 38

V^{ème} PARTIE : L'ANCRAGE TERRITORIAL DE LA MAISON DES ARTS 40

VI[ème] PARTIE : LA GOUVERNANCE, L'ORGANISATION INTERNE.....41

I. L'organisation interne de la Maison des Arts..... 41

I.1 - Le périmètre des pôles..... 41

I.2 - Les instances de direction et de pilotage..... 43

II. La relation avec les partenaires et usagers..... 44

II.1 - Le Conseil d'Orientation et d'Évaluation (COE)..... 44

II.2 - Le Groupe des 9 (Gr9)..... 45

III. Les fonctions support..... 46

III.1 - Les locaux..... 46

III.2 - Le matériel..... 47

III.3 - La communication..... 47

Conclusion 49

I^{ère} PARTIE : LES PUBLICS

La Maison des Arts est un équipement hybride. À la fois établissement d'enseignement artistique en musique et arts plastiques et équipement proposant de l'action culturelle et de la diffusion, c'est un lieu culturel permettant divers usages pour tous les habitants de la ville et au-delà.

Dès l'origine du projet, la volonté de rendre l'offre d'enseignement et d'évènements culturels accessibles au plus grand nombre a été affirmée et a donné lieu à des actions spécifiques. La tarification au taux d'effort, l'ancrage de l'établissement dans les deux quartiers prioritaires de la ville, la place prédominante des dispositifs d'Education Artistique et Culturelle attestent que l'ambition d'accessibilité constitue l'ADN du projet de la Maison des Arts.

Douze ans après l'ouverture de l'équipement, qu'en est-il de la réalité des publics de la Maison des Arts ?

Avant de s'intéresser plus localement aux données dont nous disposons pour l'établissement, il semble important de rappeler les principales caractéristiques des pratiques culturelles en France et leurs évolutions en une décennie, entre 2008 et 2018.

L'enquête intitulée *« Cinquante ans de pratiques culturelles en France »* éditée en 2020 par le Ministère de la Culture, cerne six tendances majeures :

- **une place croissante de la culture dans le quotidien des Français**, principalement via les consommations audiovisuelles et numériques qui se combinent à un développement de la fréquentation des lieux culturels.
- **l'essor considérable, en dix ans, des pratiques culturelles numériques** : au cours de ces 10 dernières années, l'écoute de musique enregistrée est devenue une pratique courante au sein des 15 ans et plus, et cet essor doit beaucoup à la diffusion croissante des usages numériques au sein de la population.
- **des Français plus nombreux à fréquenter les équipements culturels**, surtout après 40 ans. Les 15 ans et plus sont de plus en plus nombreux à fréquenter au moins occasionnellement les cinémas, théâtres et les lieux patrimoniaux.
- **la réduction de certains écarts territoriaux** et, dans certains cas, sociaux, surtout liée à la massification des pratiques audiovisuelles, numériques ou cinématographiques. Les catégories socio-professionnelles supérieures et les plus diplômés continuent cependant de fréquenter plus souvent les lieux de diffusion du spectacle vivant.
- **la singularité culturelle des générations récentes.** Phénomène émergent de la dernière décennie en tant que pratique de masse, les usages numériques sont ainsi devenus, en une décennie, majoritaires dans le quotidien des jeunes, qu'il s'agisse de l'écoute de musique en ligne, de la consultation quotidienne de vidéos en ligne, des réseaux sociaux ou encore des jeux vidéo.
- **le déclin de pratiques associées à la génération du *baby-boom***, et notamment pour ce qui nous concerne, le difficile renouvellement des publics de la musique classique.

Ces dix dernières années, qui correspondent à la durée de vie de la Maison des Arts, sont donc marquées par des changements de pratiques culturelles essentiellement liés à l'essor des consommations numériques. La consommation musicale dématérialisée, associée à une puissante dynamique générationnelle, a favorisé l'essor de l'écoute quotidienne de musique avec une réduction des écarts entre générations et entre milieux sociaux. Les jeunes restent cependant les plus assidus : 85% des jeunes de 15-24 ans écoutent quotidiennement de la musique.

En ce qui concerne la pratique artistique, la décennie est cependant marquée par un essoufflement des pratiques en amateur entre 2008 et 2018. Faire de la photographie, de la musique, de la danse, du théâtre, du dessin, de la peinture ou écrire sont des activités pratiquées par quatre Français sur dix âgés de 15 ans et plus en 2018. La pratique de ces activités s'est développée entre les années 1970 et 2008 pour ensuite reculer légèrement. Ce recul reste toutefois à considérer avec prudence, car il s'accompagne au même moment d'une diversification de l'éventail des pratiques avec les usages numériques. La pratique musicale, individuelle ou en groupe, accuse cependant une baisse. Elle avait nettement progressé des années 1970 aux années 1990 et a ensuite connu un repli qui s'est accéléré au cours de la dernière décennie : en 2018, 11% des 15 ans et plus ont pratiqué une activité artistique musicale contre 16% en 2008 et 20% en 1988. Prolongeant un phénomène observable en France depuis la fin des années 1990, la pratique musicale devient plus rare en France.

En revanche, les arts graphiques sont pratiqués par une part relativement stable de la population et font même partie des disciplines privilégiées pour l'expression artistique amateur. Même si elles ont perdu en popularité ces dernières années, le dessin d'une part, la peinture et la sculpture d'autre part, demeurent attractives : respectivement 12% et 8% des 15 ans et plus les pratiquaient en 2018. En dépit d'un fort déclin chez les plus jeunes (29% des 15-19 ans pratiquaient le dessin en 2018 contre 41% en 2008), le dessin reste la pratique amateur préférée de ces derniers.

Dans le contexte de fortes innovations technologiques, on aurait pu s'attendre à une attractivité accrue vers ces disciplines, voire à l'émergence de nouvelles pratiques. Or, les pratiques artistiques numériques n'ont pas connu un tel élan. En revanche, les amateurs déjà assidus se sont approprié les outils numériques, notamment pour la diffusion de leurs créations personnelles.

Pratiquer une activité musicale reste très fortement corrélé aux caractéristiques sociodémographiques. Si la part des pratiquants parmi les cadres était la plus faible en 1973, elle est à l'inverse la plus forte en 2018. Les ouvriers et employés sont encore ceux qui comptent le moins de musiciens et de chanteurs en amateur et c'est parmi eux que la baisse de pratiquants est la plus forte : elle est divisée par deux en 10 ans avec seulement 6% d'amateurs en 2018.

En revanche, les pratiques en amateur non musicales deviennent moins élitaires. Dans les trois disciplines que sont le dessin, la peinture et la sculpture, les amateurs sont en proportion également représentés dans les différentes catégories socioprofessionnelles.

Avec la crise sanitaire du Covid-19 que nous avons connue en 2020 et 2021, les pratiques culturelles des Français ont été fortement perturbées. L'après-Covid ressemble-t-il à un « retour à la normale » ou est-il marqué par des évolutions significatives ? Quelques études ont vu le jour récemment, mais nous n'avons finalement que très peu de recul sur cet évènement pour en déduire des tendances.

Les pratiques culturelles numériques ont connu un engouement pendant les périodes de confinement (spectacles en ligne, vidéo et cinéma,…) : ces comportements continueront-ils de se développer, venant accentuer des dynamiques déjà engagées avant la crise sanitaire ?

À l'inverse, nous constatons une forte fréquentation des évènements artistiques à dimension festive depuis la sortie de crise. Le rôle social joué par la culture est ainsi réaffirmé, le partage des expériences sensibles et artistiques permettant le brassage des publics plébiscité.

Dans ce contexte général, nous pouvons constater pour la Maison des Arts une relative constance dans la fréquentation des activités de l'équipement. Les effectifs sont assez stables depuis l'ouverture, même si une légère baisse avait été constatée avant la crise sanitaire du Covid-19. À la rentrée 2020-2021, une baisse des effectifs d'élèves avait été constatée, mais elle était très directement imputable à la crise. Cette baisse a été amortie à la rentrée 2021-2022, ce qui semble témoigner d'une stabilisation post- crise. Cependant, les effectifs sont stabilisés grâce à un fort renouvellement des publics, particulièrement conséquent dans les cours d'arts plastiques et certaines pratiques collectives musicales telles que les chorales. Ces pratiques collectives ont fortement pâti de la crise sanitaire qui a entraîné de nombreux abandons. Une attention forte sera portée à cette tendance, afin de renforcer l'engagement durable dans ces parcours d'apprentissage.

En ce qui concerne la pratique amateur dans le secteur des musiques actuelles, la fréquentation des studios de répétition *Terminus 3* avait augmenté de manière significative en 2018-2019. Elle a légèrement pâti de la crise sanitaire, mais le nombre de musiciens – amateurs et professionnels – qui fréquentent les studios d'accompagnement et de répétition musiques actuelles atteint aujourd'hui un niveau largement supérieur à la période 2010-2018.

Dans ce contexte dynamique des pratiques culturelles, la Maison des Arts réaffirme l'objectif de proposer une offre d'enseignement qui soit accessible à toutes les tranches d'âges et sur l'ensemble de la Ville.

I. Proposer une offre équilibrée pour toutes les tranches d'âges et sur tout le territoire

La Ville de Saint-Herblain compte quatre grands quartiers :

- *Quartier Bourg* : Bourg historique, Pelousière, Solvardière, Villages (sud route de Vannes)
- *Quartier Centre* : Tillay, Garrotterie, Preux, Crémetterie, Bergerie, Atlantis, Villages (entre route de Vannes et Gournerie)
- *Quartier Est* (Bellevue): Bernardière, Harlière, Village Expo
- *Quartier Nord* : Thébaudières, Sillon de Bretagne, Bagatelle, Beauséjour.

Si l'équipement central de la MdA est situé au cœur du quartier Est, l'antenne Nord, reliée directement par une passerelle au groupe scolaire Nelson Mandela, se situe en proximité du Sillon-de-Bretagne et récemment, l'ouverture d'une salle Arts plastiques au sein du groupe scolaire Jacqueline Auriol dans le quartier Bourg, a permis de développer une offre d'hyper-proximité dans ce secteur.

L'établissement bénéficie d'un positionnement géographique privilégié pour permettre l'accès de tous les Herblinois. Bien desservis par les transports en commun, tous les équipements sont également très accessibles pour les métropolitains.

Les ateliers d'éveil et d'initiation en musique et arts plastiques s'adressent aux enfants à partir de 3 ans. Des parcours permettent ensuite aux enfants, adolescents et adultes de trouver leur place dans des propositions variées. L'âge ne constitue pas un critère de priorité dans l'accès aux pratiques, y compris à la pratique instrumentale en cursus, ce qui constitue une spécificité réaffirmée de la Maison des Arts.

II. Renforcer l'attractivité de l'équipement pour des publics prioritaires

Qu'en est-il de la fréquentation de la MdA par les habitants du quartier Est (Bellevue) au cœur duquel l'équipement central est implanté ?

II.1 - Les habitants du quartier Bellevue

Depuis l'origine, les habitants du quartier Est sont les moins représentés parmi les usagers inscrits à la Maison des Arts : ils représentent 13,5% des inscrits à la rentrée 2022-2023.

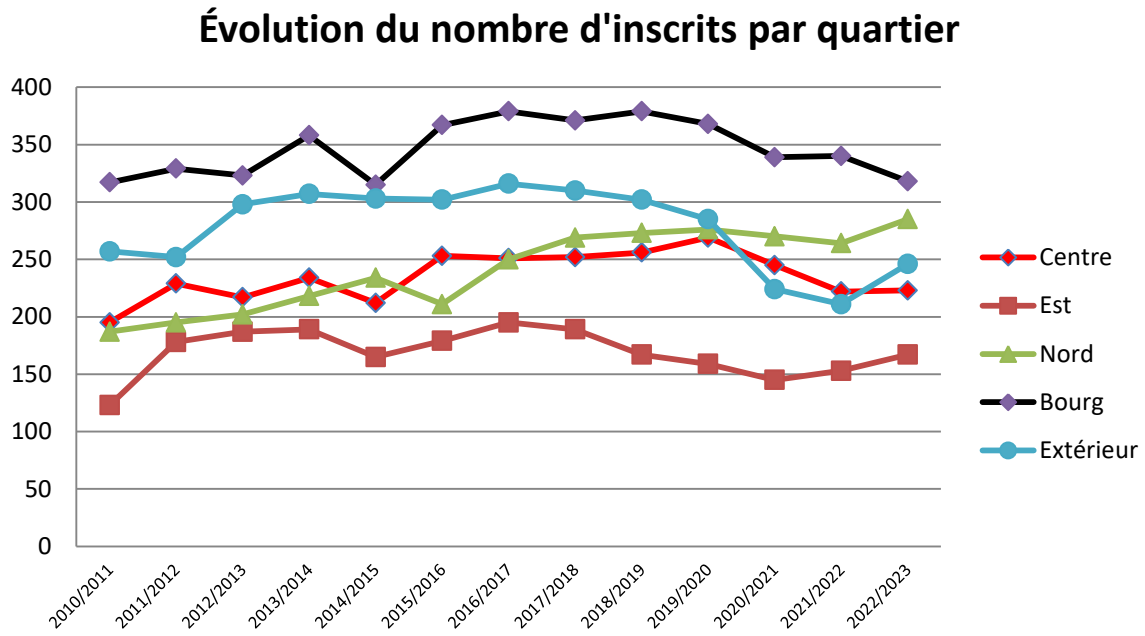

Cependant, ils ne représentent pas une portion congrue des usagers, et la fréquentation de l'équipement par les habitants du quartier Bellevue témoigne d'une ouverture de l'offre aux publics de proximité. Des dispositifs d'Éducation Artistique et Culturelle ambitieux sont les principaux leviers de fréquentation par les habitants les moins favorisés.

L'objectif social d'accessibilité est réaffirmé, repositionné comme un enjeu majeur du projet d'établissement 2023-2027. Si l'on se réfère aux analyses précédentes sur le plan national, qui tendent à montrer que la pratique artistique, notamment musicale, est de plus en plus représentée parmi les catégories sociales favorisées, il nous appartient de mettre en œuvre des actions destinées à renforcer l'accessibilité de l'offre pour tous les usagers – pratiquants et spectateurs.

II.2 - Les jeunes

S'il importe de proposer une offre qui s'adresse à tous les usagers sur le territoire herblinois, une attention particulière sera portée dans le nouveau projet à la jeunesse, c'est-à-dire aux jeunes de la tranche d'âge 11-25 ans (des pré-adolescents aux jeunes adultes).

Le renouvellement des publics de la Maison des Arts est dynamique. Les activités d'éveil, d'initiation à la musique et aux arts plastiques, et notamment les activités mixtes musique et arts plastiques qui ont été

développées pour favoriser la découverte des arts par les petits d'âge maternelle, connaissent un véritable succès.

Les élèves inscrits de moins de 24 ans représentent à la rentrée 2022-2023 70% des effectifs. La pratique artistique à Saint-Herblain ne connaît pas la désaffection des plus jeunes : les familles considèrent l'offre de la MdA avec intérêt et inscrivent leurs enfants dans des parcours de pratique musicale et en arts plastiques.

Cependant, la fréquentation des 15-24 ans connaît un réel décrochage, en particulier pour la tranche d'âge des 18-24 ans : ils ne sont que 26 de moins de 24 ans sur 869 élèves. Ceci s'explique notamment par le fait que la plupart des étudiants quittent la Ville et consacrent leur temps à des activités différentes, leurs études et projets professionnels.

L'adolescence est marquée par un désir fort de lien social avec ses pairs et par un moindre intérêt pour les activités encadrées. Cette période peut également être marquée par la remise en cause des choix parentaux au profit de choix personnels et affirmés, une étape nécessaire pour l'émancipation. La sociabilité est donc au cœur de cette période de transition et de construction identitaire. Il en résulte souvent une moindre fréquentation de l'offre de loisirs « institutionnalisée » qui décline un programme d'activités selon des modalités de transmission classiques.

Cependant, les jeunes sont les plus actifs en matière de pratiques culturelles et artistiques. Parfois associés dans les imaginaires à un faible goût pour les pratiques culturelles, ou à une consommation passive et solitaire d'offres numériques, les jeunes se contenteraient-ils ainsi d'activités mobilisant peu d'interaction et de créativité personnelle ? Il n'en est rien. La consommation de films ou séries sur les plateformes de vidéo à la demande se cumule avec des activités diversifiées : les jeunes se comportent a contrario en véritables « omnivores » culturels. Comme le signalaient déjà Olivier Donnat et Florence Lévy[1], *« le temps consacré au numérique n'entame pas nécessairement le temps consacré à d'autres activités culturelles ou artistiques. Au contraire, les ordinateurs, tablettes et smartphones rendent possible la transition rapide entre différentes activités (photographie, films, sociabilité, lecture ; écriture, écoute de musique ; visionnage de films, séries ou vidéos…), voire la multi-activité. Le numérique paraît nourrir plus que concurrencer les pratiques non numériques. Il est devenu un mode de découverte des nouveaux biens culturels (50% des jeunes via les réseaux sociaux, 43% via les sites, blogs et chats sur Internet). »*

Ainsi, les jeunes entretiennent des pratiques culturelles dans un rapport modifié au temps devenu « multitâches », mais néanmoins dynamiques et diversifiées : 91% des jeunes de 18 à 30 ans ont des activités créatives amateurs impliquant une posture active et des interactions sociales. Quant aux disciplines qui suscitent leur intérêt, le chant, la danse ou le dessin, la peinture, la sculpture conservent les premiers rangs. Les jeunes générations figurent parmi les plus consommateurs, preuve d'une indéniable massification culturelle. Le temps libre, de même que les expérimentations identitaires, individuelles ou collectives fréquentes à leur âge, les portent à faire des allers-retours entre pratiques. Avec l'émergence des techniques numériques, l'accès à la photocomposition, au traitement du son et de l'image ont été largement facilités par les nouveaux logiciels diffusés auprès du grand public.

Cependant, les jeunes n'ont pas un comportement homogène face aux technologies (un jeune sur dix était considéré comme exclu de la massification culturelle en 2010) et la jeunesse n'est pas une position univoque, mais rassemble des âges, aux aptitudes, usages et compétences variables. Les fractures sociales perdurent. D'une manière générale, l'entrée en culture des enfants de cadres est toujours plus massive – ces enfants sont plus consommateurs de toutes les formes de culture, légitime ou médiatique, à l'exception de la télévision.

[1] Donnat O., Lévy F., « Approche générationnelle des pratiques culturelles et médiatiques », Culture prospective, N°3, 2007.

Parmi les principaux freins à la pratique évoqués par les jeunes dans l'enquête publiée par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire en décembre 2019[2], le coût est la première barrière à l'accès des jeunes à la culture, cité par un jeune sur deux. L'aspect financier est encore davantage évoqué par les jeunes ayant une situation d'activité ou familiale précaire.

Les activités de la MdA étant accessibles à des montants calculés au taux d'effort, la pratique de la musique et des arts plastiques s'avère très attractive. Le développement du Pass Culture à la Maison des Arts offrira une possibilité nouvelle pour les jeunes. Le Pass Culture, dispositif d'accès aux activités culturelles mis en œuvre par le gouvernement à destination des jeunes de 15 à 18 ans, se présente sous la forme d'une application mobile et web, gratuite et géolocalisée. Les jeunes disposent d'un crédit pour financer les activités de leur choix et ont accès à une offre très large de propositions recensées sur l'application. La MdA, en étant partenaire de ce dispositif, pourra communiquer de manière ciblée sur son offre jeunesse et bénéficier ainsi d'une audience beaucoup plus forte auprès des 15-18 ans. À Saint-Herblain, le 5 octobre 2022, la plate-forme recensait 1 590 jeunes actifs.

Le développement de formats plus courts tels que les stages artistiques sont un levier d'accès à la pratique à des tarifs très attractifs. L'organisation d'évènements en lien avec les élèves de la Maison des Arts et les amateurs, et donc de concerts, d'expositions accessibles gratuitement, positionnent l'équipement comme particulièrement attractif pour le jeune public. Encore faut-il que cette offre soit identifiée.

Les jeunes non-inscrits à la MdA dans une pratique régulière savent-ils qu'ils peuvent participer à un Renc'art numérique, assister à un concert ou à un évènement, visiter une exposition gratuitement ? Un grand nombre d'entre eux n'ont pas cette représentation de l'équipement, ce qui pose la question des médias utilisés pour communiquer.

Les *digital natives,* jeunes générations nées dans un monde dominé par les médias, sont à l'aise avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication et se démarquent notamment par un fort niveau de connexion. Très consommateurs de médias, leur autonomie se développe, tant en termes de choix de contenus que de moments et de situations de consommation – à la faveur d'un accès plus précoce et massif aux équipements.

Il semble à cet égard nécessaire pour les équipements culturels dont la MdA, de développer une présence plus prégnante sur le net par l'intermédiaire d'un site web attractif et par une activité sur les réseaux sociaux dynamique et liée à l'actualité évènementielle.

Au-delà des dimensions financières, de temps et de transport, certains jeunes perpétuent des comportements d'auto-censure face à certaines pratiques culturelles. Les modes de transmission de la cellule familiale continuent de jouer un rôle prépondérant dans l'accès à la culture et peuvent orienter leurs choix. Le rôle de la médiation développée au niveau du pôle action culturelle et communication de la Maison des Arts est essentiel pour modifier les perceptions que certains jeunes peuvent avoir d'un grand équipement et leur permettre de franchir les barrières symboliques.

L'offre de la Maison des Arts sera donc pensée en lien avec ces analyses. Pour favoriser l'accès des habitants des quartiers prioritaires et des jeunes à la Maison des Arts, nous proposerons des actions et évolutions dans tous les domaines qui composent l'activité : l'Éducation Artistique et Culturelle, l'enseignement artistique et l'accompagnement des pratiques amateurs avec notamment l'accompagnement des groupes de musique dans les studios de répétition *Terminus 3* et la diffusion à travers l'organisation d'évènements. Les analyses ainsi développées sur les publics sont des supports à la réflexion et aux perspectives d'actions dessinées dans ce projet d'établissement.

[2] « De spectateurs à créateurs : multiplicité des pratiques culturelles et artistiques des jeunes », INJEP analyses & synthèses, N°30, décembre 2019.

À l'instar de l'attention forte qui sera portée à l'accessibilité pour les habitants les plus défavorisés et les jeunes, l'accueil des personnes en situation de handicap sera au cœur du nouveau projet d'établissement. Il importe de mettre en place une réflexion, des actions ciblées et une organisation spécifique pour le mettre en œuvre.

III. Améliorer la prise en compte du handicap

Les dernières décennies sont marquées par une mobilisation internationale pour favoriser les conditions de participation sociale et citoyenne de tous, parmi lesquels les personnes en situation de handicap. Les déclarations et conventions de l'Organisation des Nations Unies pour la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap, l'élaboration de plans d'actions pluri-annuels du Conseil de l'Europe et de cadres législatifs internationaux se succèdent et se complètent pour promouvoir l'accessibilité des services de droit commun, en particulier culturels, à tous les citoyens.

Au niveau national, avec l'adoption de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, l'accessibilité aux personnes en situation de handicap devient un devoir pour l'ensemble des établissements recevant du public.

Au-delà de la question de l'accessibilité physique aux équipements, préalable à toute autre, se développe aujourd'hui une approche plus globale et systémique de l'accessibilité à l'offre artistique.

Dans le nouveau projet d'établissement de la Maison des Arts, cette question sera travaillée de manière globale. L'accessibilité de l'offre artistique sera abordée dans toutes ses composantes : enseignement spécialisé, diffusion et action culturelle.

III.1 - Handicap et inclusion

Un adulte sur sept. C'est la proportion des 20-59 ans recensés par l'INSEE, qui appartient à l'une des trois catégories suivantes : les personnes souffrant d'au moins une limitation fonctionnelle, celles disposant d'une reconnaissance administrative de handicap et celles qui ressentent un handicap (enquête Handicap-Santé 2008-2009).

Le terme « handicap » a longtemps été employé pour désigner l'état d'une personne atteinte d'une déficience motrice, mentale ou sensorielle. La loi du 11 février 2005, puis la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) en 2006, définissent le terme, non plus sous l'angle d'une déficience personnelle, mais dans sa dimension sociale : la situation de handicap naît de l'interaction entre les incapacités d'une personne et les barrières environnementales qui fait obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Le handicap n'est donc plus considéré comme un état mais comme une situation. Cette nouvelle définition traduit une évolution culturelle, conceptuelle et politique fondamentale dans le domaine du handicap : ce n'est plus désormais à la personne handicapée de s'adapter à la société, mais à la société d'adapter son environnement pour permettre l'inclusion de toute personne, quelles que soient les particularités de ses besoins. Ainsi l'inclusion est venue progressivement remplacer le terme d'intégration.

Tout individu doit pouvoir participer à la vie de la cité dont la vie culturelle et artistique avec ses singularités et ne peut être exclu en raison de ses différences.

Le concept d'hybridation est même parfois évoqué pour parler de la place des personnes en situation de handicap dans la société. Gabrielle Halpern, Docteure en philosophie, chercheure associée et diplômée de l'École normale supérieure, invoque la figure du centaure et précise que le collectif est trop souvent synonyme de pulsion d'homogénéité : *« au lieu de parler d'une société inclusive, nous devrions parler plutôt d'une société hybride puisqu'il s'agit non pas seulement d'inclure tous ceux qui sont différents, physiquement et mentalement, mais de créer les conditions d'une rencontre permettant une métamorphose réciproque ».*

Hybridation ou inclusion : ces nouvelles dynamiques invitent à penser l'accueil dans les établissements d'enseignement artistique en interrogeant tous les services proposés et les conditions d'accès à l'offre. Autrement dit à travailler sur l'ensemble des composantes de l'environnement dans lequel les usagers sont accueillis, quels que soient leurs besoins et singularités.

Le travail sur l'accessibilité nous amène à considérer les multiples formes de handicap : handicap physique (57% des déficiences), les maladies invalidantes (19%), le handicap psychique (15%), le handicap sensoriel et le handicap intellectuel. Cette réflexion nous amènera aussi à considérer les troubles « dys » dont il est aujourd'hui souvent question dans les pratiques d'enseignement.

La réflexion de la Maison des Arts s'inscrit dans une action municipale plus large portée à l'échelle de la Ville sur la question de l'inclusion, qui concerne l'offre de loisirs sur les temps périscolaires et extrascolaires. Ainsi, la Maison des Arts est associée à la rédaction d'une charte de l'inclusion à destination des familles qui formalise les engagements généraux de la Ville concernant l'accueil des personnes en situation de handicap.

III.2 - La prise en compte du handicap à la MdA aujourd'hui

a) L'accessibilité de l'équipement

Établissement Recevant du Public de 2ème catégorie, relevant des types R, S et L, la MdA a fait l'objet d'un diagnostic accessibilité handicapés en 2020. L'équipement satisfait à toutes les normes actuelles d'accessibilité physique. Des préconisations sont formulées sur quelques points d'amélioration qui font l'objet d'inscription aux travaux prévus dans le cadre des programmations pluriannuelles.

b) L'accès à l'offre artistique

De nombreux élèves inscrits à la MdA sont en situation de handicap. Leurs besoins spécifiques sont pris en compte par les enseignants et font l'objet de discussions entre l'élève (ou sa famille s'agissant des mineurs) et l'enseignant qui l'accompagne. Les enseignants, dans leurs pratiques pédagogiques, recherchent des solutions pour s'adapter au mieux aux situations et aux besoins spécifiques.

En ce qui concerne l'offre d'enseignement, un cours d'arts plastiques est prioritairement destiné aux personnes en situation de handicap, toutes formes confondues : l'atelier *Arts plastiques pour tous* est accessible à toute personne à partir de 7 ans, accompagnée ou non par un adolescent ou un adulte, et se déroule sur 6 séances le samedi matin (2h30). Il s'agit du seul cours pour lequel une communication spécifique avec les logos de référence sur le handicap est mise en place.

Nous développons également des interventions dans les classes ULIS des écoles herblinoises. Au même titre que dans les autres classes, les interventions composent un parcours de 16h en musique ou en arts plastiques. Ces élèves bénéficient actuellement de projets très spécifiques et étroitement construits avec les enseignants de l'Éducation Nationale.

III.3 - Perspectives 2023-2027

La question de l'accessibilité sera abordée de manière globale en considérant l'ensemble des publics de la Maison des Arts, spectateurs, élèves et amateurs.

a) Mieux identifier les besoins spécifiques des publics pour la pratique artistique

Lors de l'inscription, les usagers et les parents de futurs élèves seront invités à faire part de leurs éventuels besoins spécifiques liés à un handicap. Cette insertion nous permettra d'identifier d'emblée les personnes avec lesquelles un dialogue particulier doit s'engager pour leur permettre de venir pratiquer une activité artistique dans les meilleures conditions.
La question figure désormais dans tous les documents d'inscription.
Les enseignants chargés d'accueillir ces élèves seront informés par des professionnels identifiés comme référents handicap.

b) Identifier 2 référents handicap

La désignation d'un référent handicap est vivement conseillée dans les établissements d'enseignement artistique. Au regard de l'enjeu prioritaire dans le nouveau projet d'établissement, il est incontournable d'identifier clairement le référent handicap à la Maison des Arts et son rôle.

Le référent handicap a pour missions :

- D'accueillir la famille dès la demande d'inscription pour participer à l'analyse des besoins particuliers de l'élève et à son orientation pédagogique au sein de l'établissement.
- D'assurer le suivi pédagogique de l'élève en situation de handicap : rencontrer la famille au cours du parcours, animer des réunions de concertation pédagogique avec le ou les enseignants concernés, mobiliser les moyens financiers, matériels et pédagogiques permettant de mettre en place les meilleures conditions d'apprentissage, superviser la mise en œuvre des projets pédagogiques et ajuster l'offre aux besoins évolutifs des élèves.
- De conseiller les différents professionnels intervenant dans le parcours des élèves concernés : enseignants, techniciens, personnels d'accueil, …

Le référent handicap peut également participer à des dynamiques de réseau afin de mobiliser des ressources externes et de promouvoir l'accessibilité culturelle de la Maison des Arts sur le territoire.

Au regard des missions et de l'organisation des ressources humaines au sein de l'établissement, il apparaît pertinent de désigner deux référents handicap : le responsable du pôle enseignements et le responsable du pôle Éducation Artistique et Culturelle. Le premier a pour rôle de suivre les situations d'élèves inscrits dans les cours de musique et d'arts plastiques, le second sera l'interlocuteur de l'Éducation Nationale pour les interventions en milieu scolaire et pour les cours d'éveil et initiation.

Afin de permettre la mise en œuvre des objectifs d'accessibilité, un groupe de travail spécifique *« Accessibilité et accueil des personnes en situation de handicap »* sera créé afin de réunir des professionnels volontaires pour initier des actions et participer à leur évaluation. Ce groupe sera composé de membres volontaires de l'équipe enseignante, mais aussi de l'équipe administrative et technique et d'au moins un représentant du pôle action culturelle – communication – musiques actuelles. Il sera piloté par les référents handicap.

c) Mettre en place des parcours individuels adaptés

Il importe de mettre en place des parcours individuels adaptés et évolutifs et de trouver des solutions pédagogiques pour mettre en place les meilleures conditions d'apprentissage possibles pour les élèves. Il ne s'agit pas de construire des solutions sur mesure pour l'ensemble des élèves de la Maison des Arts, le nombre d'élèves accueillis dans l'établissement ne permet pas d'individualiser les parcours d'enseignement. Cependant, les personnes en situation de handicap peuvent avoir besoin d'aménagements matériels, horaires et pédagogiques qui rendent possible leur pratique. C'est pourquoi nous nous engageons, à la mesure de nos moyens, à mettre en œuvre toutes les solutions possibles en concertation avec les familles. Ces parcours individuels adaptés seront clairement identifiés.

d) Expérimenter de nouvelles propositions collectives

En complément des propositions adaptées sur le plan individuel permettant à l'élève en situation de handicap de participer à un cours collectif « ordinaire » d'arts plastiques ou de musique, une réflexion sera menée pour envisager de nouvelles pratiques collectives qui s'adressent prioritairement à des personnes ayant des besoins spécifiques. Le développement de l'offre numérique sera susceptible de nourrir la réflexion sur la mise à disposition d'outils de création accessibles et inclusifs, dans la musique et dans les arts visuels.

e) Développer les partenariats sur le territoire

Tous ces questionnements et objectifs requièrent l'acquisition de compétences nouvelles et partagées. En complément des formations, l'inscription dans des réseaux tels que le Réseau National Musique et Handicap permettra le partage d'expériences et la mutualisation de moyens.

À l'échelle de la Ville, la Mission citoyenneté et égalité des droits constitue un partenaire et une ressource incontournable pour la mise en place de ces différentes actions. Pilote de la réflexion sur l'inclusion et l'accessibilité aux loisirs, la mission permettra de faire le lien avec les structures médico-sociales, et en particulier les équipements et associations avec lesquels la Ville de Saint-Herblain a noué des partenariats formalisés dans le cadre de conventionnements. Ainsi, des partenariats avec des associations spécialisées dans le handicap telles que l'ADAPEI (Association Départementale de parents et d'Amis des Personnes handicapées mentales) et l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) pourront être développés avec la Maison des Arts afin de favoriser le rapprochement entre les publics et l'offre artistique d'une part, et entre les professionnels du secteur médico-social et de la culture d'autre part.

La Maison des Arts propose également des concerts dans les établissements d'accueil de personnes âgées afin d'amener la musique auprès de ceux qui ne peuvent plus se déplacer. Des actions similaires dans les établissements d'accueil de personnes en situation de handicap pourront être envisagées.

On le voit, la réflexion sur l'accessibilité ouvre de nombreux champs de réflexion et le chantier semble titanesque. C'est que l'enjeu est d'envergure.
Avant toute chose, il nous importera de cultiver un regard différent sur le handicap et ne pas penser l'inclusion comme une contrainte. Il ne s'agit pas non plus d'envisager l'accueil des personnes en situation de handicap dans une approche exclusivement solidaire ou thérapeutique. L'apport de Beethoven à la musique et de Frida Kahlo à la peinture saurait-il être remis en question ?
L'enjeu est bien d'accueillir chacun avec ses compétences et ses savoir-faire.
La question des moyens, légitime et importante, ne doit pas être contournée si l'on veut permettre le passage des intentions au concret.
Cependant, elle n'est pas la seule ni la première des questions. Le premier mouvement auquel chacun de nous devra s'attacher, c'est le pas de côté. S'écarter de la norme qui écrase toute forme de singularité et concevoir la pluralité comme une chance, une opportunité d'expérimenter et d'ouvrir de nouvelles perspectives pédagogiques et artistiques.

IV. Renforcer la qualité de l'accueil et la lisibilité de l'offre

Le développement sur les publics témoigne de notre intérêt majeur porté à la question de l'accessibilité.

Une fois la porte franchie, les usagers deviennent élèves, spectateurs, amateurs,… Une attention toute particulière sera portée à leur accueil, pour que chacun trouve sa place et se sente libre de profiter de tous les services auxquels il peut prétendre. Ainsi, la qualité de l'accueil physique, téléphonique et via le site web est déterminante.

Nous nous attacherons à clarifier le parcours de l'élève musicien et le parcours de l'élève plasticien. Le parcours de l'élève musicien en cursus d'apprentissage peut sembler plus complexe. Or, un équipement qui donne à penser que les codes pour comprendre les parcours d'apprentissage sont difficiles à acquérir, voire réservés à des personnes familières de ces pratiques, peut s'avérer excluant. Nous tenterons donc de proposer des documents schématiques et veillerons à clarifier les termes employés. Il ne s'agit pas de donner à penser qu'il existe un parcours unique et de masquer la richesse de l'offre. Mais bien de proposer une communication qui soit de prime abord accessible et d'accompagner progressivement les usagers dans la compréhension des propositions de manière plus fine.

Les documents de communication grand public seront travaillés dans une optique d'accessibilité : label « facile à lire et à comprendre » pour favoriser également leur compréhension par les personnes allophones.

Nous nous attacherons à poursuivre la réflexion sur les meilleures voies de communication et sur la répartition la plus pertinente de l'information entre les supports imprimés et numériques. À cet égard, et en lien avec les analyses précédentes concernant les pratiques des publics, développer les outils de communication numériques semble une nécessité, et en particulier développer la présence de l'offre culturelle sur les réseaux sociaux où les échanges de contenus sont désormais incontournables. Sauf à rester à la marge des flux médiatiques et à se couper du public, les usages numériques concernent désormais toutes les générations.

II^{ème} PARTIE : L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) constitue depuis plusieurs années l'une des priorités du ministère de la Culture associé à celui de l'Éducation. Son objectif ? L'égale participation des jeunes à la culture tout au long de leur parcours et dans tous les temps de la vie.

Les grands principes de l'EAC reprennent et élargissent ceux défendus traditionnellement par l'éducation populaire : faciliter l'accès aux savoirs et à la culture dans un but d'émancipation citoyenne, en dehors et en complément des structures traditionnelles d'enseignement. Mise en œuvre par les ministères de l'Éducation et de la Culture, l'EAC est désormais une politique culturelle et éducative pilotée par un Haut Conseil qui, depuis 2015, propose des orientations. Cette politique volontariste affirme que les arts et la culture « favorisent l'épanouissement personnel, la capacité à penser et faire des choix par soi-même et contribuent à l'expression de chacun dans sa singularité. »

L'EAC vise le développement de la créativité chez les enfants, mais concerne également tous les âges de la vie et s'ouvre à toutes les expériences interrogeant notre rapport sensible à l'espace, au temps, au monde et à la société. Elle repose sur 3 piliers : **la rencontre** avec les œuvres et les artistes, **la connaissance** des arts, de la culture et de leur histoire et **la pratique** des arts et de la culture.

Ce triple enjeu, initié en France, est devenu une référence internationale. Ainsi, la Feuille de route de Lisbonne définit 3 axes pédagogiques pour l'EAC : *« l'étude des œuvres d'art, le contact direct avec les œuvres (concerts, expositions, livres et films), la pratique d'activités artistiques. »* Autrement dit, le rapport à l'art est exploré selon 3 modalités : l'expérience esthétique vécue dans le contact avec les œuvres, l'expérience artistique à travers la création d'une forme avec son langage spécifique et l'expérience critique par le retour sur l'expérience et la mise en relation avec d'autres champs de la culture et des savoirs. En ce sens, l'EAC propose une triple médiation par la fréquentation des œuvres, par les pratiques et par les références culturelles.

Une charte pour l'Éducation Artistique et Culturelle a été présentée par le Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle en juillet 2016. Partagé par les partenaires impliqués, services de l'état, collectivités territoriales et société civile, ce document de référence énonce 10 principes fondateurs de l'EAC.

Parmi ces 10 points qui constituent désormais les axes majeurs de l'EAC, il est rappelé que l'EAC est une éducation à l'art et une éducation par l'art :

« L'éducation artistique et culturelle vise en effet l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une ***éducation à l'art****.*

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité, de son esprit critique. C'est aussi une ***éducation par l'art****. »*

En 2021, l'ambition de porter à 100% le nombre d'élèves touchés par l'EAC s'est traduite par un élargissement du dispositif dans les établissements scolaires et par un fort engagement des collectivités territoriales qui peuvent désormais être distinguées par le label « 100% EAC ». Ces dernières jouent un rôle déterminant dans la réussite du programme dans les territoires, en étroite collaboration avec tous les acteurs partenaires.

La Ville de Saint-Herblain s'est investie depuis 1985 dans l'Éducation Artistique et Culturelle.

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République et la circulaire interministérielle Culture/Éducation du 3 mai 2013 l'ont encouragée à s'engager, aux côtés des services de l'État, dans un premier Contrat territorial d'Éducation Artistique et Culturelle pour les périodes 2014-2016 et 2016-2020.

La Ville a fait le choix de maintenir ses interventions sur le temps et l'espace scolaires lors de la réforme des rythmes scolaires, ce afin d'une part que le dispositif des parcours d'EAC bénéficient à tous les enfants, et d'autre part dans l'objectif de miser sur un renfort partenarial avec l'Education nationale.

100% des classes des écoles primaires publiques de Saint-Herblain bénéficient d'une aide de la Ville pour réaliser un projet d'Éducation Artistique et Culturelle. D'année en année, les élèves herblinois construisent un parcours artistique et culturel riche et varié.

Cette politique publique repose sur un partenariat étroit entre l'Etat, plus précisément l'Education Nationale, et la Ville de Saint-Herblain via la Direction de l'Education, la Direction des Affaires Culturelles et ses établissements culturels (Bibliothèque, Onyx, Maison des Arts). Elle s'inscrit dans les axes du Projet éducatif de territoire herblinois.

Avec le développement de l'EAC se pose cependant la question de la place de chacun dans le partenariat, avec la crainte parfois, chez les acteurs culturels, d'une trop grande scolarisation des activités d'Éducation Artistique et Culturelle : *« L'EAC se développe dans le monde de manière contrastée et contradictoire : elle est en voie d'expansion, voire de banalisation, tout en étant confrontée à des aléas récurrents, liés à sa définition même et aux changements des politiques de l'éducation et de la culture. Le consensus social sur lequel s'appuie ce développement repose souvent sur un malentendu. Pour les uns, il s'agit de développer l'enseignement des arts au sein des programmes scolaires ; pour les autres, l'enjeu est d'ouvrir des espaces d'expression et de création au sein de l'école, mais en dehors des enseignements programmatiques et en lien étroit avec des artistes et des institutions culturelles. Ce malentendu recouvre en partie une opposition couramment invoquée entre l'éducation à l'art et l'éducation par l'art. »*[3]

Or, l'EAC peut être l'occasion de transposer dans l'espace scolaire des expériences rompant avec le cadre usuel de l'école. Un sentiment de déperdition, voire de perte de sens, peut se faire jour chez les acteurs culturels lorsque les interventions sont exclusivement utilisées comme des supports aux apprentissages et mettent de côté l'expérience du sensible et la créativité.

Mais l'EAC n'est pas une forme stable, figée. C'est également son intérêt. Sa construction à l'échelle locale permet d'envisager un partenariat entre les acteurs d'un territoire qui crée un espace de dialogue et d'actions singulier. Il est efficient à la condition que ces acteurs partagent une vision commune et explicitent de manière précise leurs objectifs respectifs. C'est dans cette tension discutée, partagée et travaillée entre des objectifs scolaires et des objectifs culturels que les dispositifs les plus intéressants peuvent émerger.

[3] Marie-Christine BORDEAUX, *« L'éducation artistique et culturelle à l'épreuve de ses modèles »*, *Quaderni* [En ligne], 92 | Hiver 2016-2017, mis en ligne le 05 mars 2019, consulté le 08 avril 2017. URL : http:// quaderni.revues.org/1033

I. Les propositions de la Maison des Arts

I.1 - S'initier, découvrir

a) Petite enfance

La MdA intervient auprès des enfants dès la crèche. Les structures de petite enfance de la Ville de Saint-Herblain bénéficient d'un éveil en musique ou en arts plastiques dispensé par deux musiciens intervenants et une enseignante plasticienne de la Maison des Arts.

Les objectifs sont :

- **En musique**
  - faire découvrir à l'enfant la voix et le monde sonore ;
  - développer son sens créatif ;
  - développer sa motricité ;
  - stimuler son imagination ;
  - lui faire vivre la musique par le jeu et la découverte.
- **En arts plastiques**
  - développer le sens créatif de l'enfant ;
  - stimuler son imagination ;
  - favoriser l'éveil aux arts ;
  - jouer avec la couleur ;
  - par des procédés adaptés, utiliser des outils pour agir sur les formes et les matières.

b) Interventions en Milieu Scolaire (IMS)

Les Interventions en Milieu Scolaire permettent aux élèves à partir de la petite section de maternelle de s'initier et de découvrir une pratique artistique dans le domaine de la musique et des arts plastiques à travers un parcours annuel de 12h pour les élèves des classes maternelles et de 16h pour les élémentaires.

Chaque projet de classe part d'une intention de l'enseignant de l'Éducation Nationale, et se construit en lien avec un enseignant de la Maison des Arts choisi en fonction de sa discipline artistique et de ses compétences.

Les projets d'Éducation Artistique et Culturelle sont validés lors d'une Commission Locale d'Évaluation pilotée par les services de l'Inspection académique en lien avec la Direction de l'Éducation de la Ville, à laquelle participent les représentants de la Maison des Arts (direction et responsable du pôle EAC).

Les IMS peuvent débuter dès la rentrée scolaire et jusqu'en mai, la fin de l'année scolaire étant plutôt destinée à des temps de présentation ou de restitution du travail réalisé, sous diverses formes : concert, exposition, spectacle, film,… La restitution peut également intervenir en cours d'année scolaire lorsque le projet se déroule sur un temps plus resserré. Elle n'est pas une fin en soi, l'enjeu des projets résidant davantage dans le processus que dans la production d'un résultat final. Il importe que chaque enfant puisse développer sa culture personnelle, pratiquer une activité d'expression artistique et rencontrer des œuvres et des artistes pour appréhender les processus de création.

La MdA couvre 45% des interventions tous domaines confondus, avec plus de 90 projets et environ 2 400 élèves touchés chaque année par les actions qu'elle mène en EAC. Elle assure la mise en œuvre de la majorité des projets dans le domaine des arts du son (musique vocale et/ou instrumentale, paysage sonore) et des arts visuels (dessin, peinture, sculpture, création animée, illustration, « *art and English* », bande dessinée, arts numériques, cinéma et photographie).

Les autres projets relèvent de nombreux secteurs culturels, du spectacle vivant (théâtre, danse) à l'éducation aux médias avec des projets radiophoniques, en passant par la connaissance du territoire via la sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme… Ils sont menés par les autres services culturels de la Ville – scène conventionnée Onyx et La Bibliothèque, ou par la Direction de l'Éducation qui confient les projets à des artistes ou des compagnies.

I.2 - Pratiquer

a) Le projet « Musique en REP »

En préfiguration de l'ouverture de la MdA, et dans le cadre de la réflexion menée avec la Direction de l'Éducation de la Ville et l'Éducation Nationale sur la réussite éducative et scolaire, la Ville a mis en œuvre dès 2008 un projet autour de la pratique du steel-drum dans les 4 écoles élémentaires situées en quartiers prioritaires (Rabotière, Sensive, Bernardière, Mandela).

Ce projet dénommé *Musique en REP* (Réseau d'Éducation Prioritaire) prévoit l'apprentissage du steel-drum sur le temps scolaire à tous les élèves des classes de CM1 et CM2 à raison d'1h30 par semaine, chaque classe constituant un orchestre de steel-drum à part entière.

Le dispositif revêt un certain nombre de singularités :

- le choix du steel-drum, qui se distingue des autres instruments par son histoire, sa culture et son mode d'apprentissage ;
- le fait que ce projet soit posé comme un invariant, tous les élèves de CM1 et CM2 des écoles situées en R.E.P. bénéficient de ce dispositif ;
- l'implication significative des enseignants de l'Éducation Nationale, chaque enseignant étant acteur à part entière du dispositif, tant dans l'enseignement instrumental, l'apprentissage du répertoire et la gestion de l'orchestre, que dans les différents apprentissages plus généraux et savoirs transversaux ;
- l'intégration de ce dispositif dans un parcours artistique et culturel plus global visant à proposer un projet artistique à tous les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires publiques de la Ville, avec des prolongements possibles pour les élèves qui le souhaitent au collège Renan dans le cadre de la Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) ou à la MdA en temps extra-scolaire.

Au total, ce sont 16 orchestres de steel-drum dans les écoles du Réseau d'Éducation Prioritaire.

Ce dispositif partenarial fait l'objet d'une convention avec l'association « Orchestres à l'école », sur laquelle nous nous appuierons pour développer des formations professionnelles croisées, des échanges avec des orchestres d'autres territoires et engager des projets artistiques.

Après quelques années d'existence, le projet conserve tout son sens et sa pertinence et devra être consolidé en redonnant du sens à ce dispositif auprès des enseignants de l'Éducation Nationale et en réaffirmant le lien avec la CHAM instrumentale Renan. Pour ce faire, des formations organisées en lien avec la conseillère pédagogique de l'Éducation Nationale sont relancées afin de faire culture commune autour de cette pratique instrumentale.

Avec le déménagement du collège Ernest Renan à la rentrée 2024-2025 se pose la question du lieu pour la pratique (salle steel-drum au collège) et de l'organisation des déplacements sur ce site.

b) Le chant choral dans les écoles

- **Le dispositif des « Rencontres Chorales »**

La pratique du chant choral contribue à l'épanouissement et au développement de l'enfant. Elle lui permet de mettre sa sensibilité personnelle au service d'une production musicale collective, de laisser libre cours à son émotion tout en maîtrisant son expression.

Le dispositif « Rencontres Chorales », piloté par l'Éducation Nationale, s'inscrit dans le cadre de la charte pour la pratique vocale. Il constitue un prolongement de l'enseignement de l'éducation musicale dispensé dans les établissements. Le chant choral rassemble tous les niveaux scolaires, il est inscrit dans le projet d'école.

À Saint-Herblain, les « Rencontres Chorales » intègrent les directives données par l'Éducation Nationale, à savoir :

- pratiquer le chant collectif sur le temps scolaire ;
- participer à une prestation publique donnant ainsi sens au travail collectif ;
- rencontrer des musiciens professionnels ;
- établir un partenariat avec des établissements d'enseignement spécialisé et particulièrement avec des établissements de proximité, en l'occurrence la MdA pour les écoles élémentaires de Saint-Herblain.

Cette action fait l'objet d'un accompagnement financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
Les rencontres chorales à Saint-Herblain sont organisées par la conseillère pédagogique en éducation musicale de la circonscription qui centralise les demandes des différentes classes, organise et assure le suivi pédagogique de ces rencontres.

La MdA y participe en tant que lieu de diffusion et assure le soutien technique afin de mettre en valeur ce dispositif. Les volets pédagogique et artistique sont assurés par deux enseignants de la Maison des Arts. Ces deux enseignants participent également à la formation des enseignants en apportant des conseils et outils adaptés pour choisir le répertoire, apprendre et diriger un chant, évaluer, interpréter et aborder la polyphonie. La MdA accueille chaque année environ 6 rencontres, 14 chorales et 700 enfants.

- **Les Concerts des chœurs à destination des scolaires**

Chaque année, les chœurs de la Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) Mandela et les chœurs d'enfants et d'adolescents de la MdA sont sollicités pour se produire devant des classes d'élémentaire (du CP au CM2) accueillies à l'auditorium. Les groupes produisent à cette occasion de véritables spectacles de chœurs pensés pour un public scolaire visant, pour les enfants des écoles, à se projeter dans l'expérience artistique de la scène en voyant des enfants de leur âge et à découvrir toutes les dimensions que peut revêtir le chant choral (théâtre, voix parlée, voix déclamée). Il s'agit donc de donner à voir et de promouvoir cette activité artistique auprès des établissements scolaires.

c) Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)

Dispositifs cadrés par des textes ministériels (Éducation Nationale et Ministère de la Culture), les projets CHAM font l'objet de conventions entre la Ville de Saint-Herblain et l'Éducation Nationale.

- **La CHAM à dominante voix du groupe scolaire élémentaire Nelson Mandela**

Dans le contexte du Projet de Rénovation Urbaine du Sillon de Bretagne, et plus précisément de l'ouverture du groupe scolaire Nelson Mandela intégrant une antenne de la Maison des Arts, la Ville de Saint-Herblain et l'Éducation Nationale ont souhaité créer une Classe à Horaires Aménagés Musique à dominante voix. Le choix s'est porté alors sur la pratique vocale dans la perspective de travailler des projets autour de l'interculturalité, dans un quartier caractérisé par le multilinguisme.

Ce dispositif, mis en œuvre en septembre 2015, est actuellement déployé sur 4 niveaux (du CE1 au CM2), regroupant environ 90 élèves répartis sur 5 classes. Il fait l'objet d'un conventionnement entre la Ville et l'Éducation Nationale.

En plus des interventions en milieu scolaire prévues dans le cadre du parcours d'Éducation Artistique et Culturelle, l'ensemble des élèves des classes de CP bénéficient d'une initiation au chant choral. Elle est dispensée par un enseignant de la MdA et vise à motiver les enfants à intégrer la CHAM.

Quatre enseignants de la MdA interviennent au sein de ce dispositif, dont trois sur la compétence chant choral/voix et le quatrième sur l'enseignement du steel-drum (intégré à la CHAM voix).

Depuis la rentrée 2022, la proposition pédagogique a été recentrée sur la pratique vocale. Les enseignements ont été davantage mis en lien afin que chaque enfant fasse le lien entre les apprentissages techniques, théoriques et artistiques. Ainsi, à partir d'un répertoire commun, les élèves bénéficient d'un cours de chant choral hebdomadaire mais également de technique vocale et de formation musicale adaptée au chant.

La découverte de la scène étant capitale pour mettre en valeur la compétence des enfants, le nombre de prestations annuelles est également augmenté. En développant les projets ponctuels, l'année est donc organisée avec des échéances plus courtes et plus concevables pour les enfants. La posture d'artiste responsabilise et permet de développer l'autonomie de l'élève.

- **La CHAM instrumentale Renan**

La Ville de Saint-Herblain a, en septembre 2010, mis en place en partenariat avec le collège Ernest Renan un dispositif CHAM visant à rendre accessible la pratique de la musique et l'apprentissage d'un instrument. Ce dispositif fait l'objet d'une convention avec l'Éducation Nationale.

La première 6ème CHAM du collège Renan a été créée en septembre 2010. Il s'agissait de favoriser la pratique musicale pour les élèves du quartier Bellevue dès l'ouverture de l'équipement, en apportant une continuité au partenariat déjà mis en œuvre avec l'Éducation Nationale autour du projet *Musique en REP*. L'ouverture de la CHAM au collège venait ainsi proposer aux enfants dès la première génération de prolonger leur parcours d'apprentissage musical sur le temps scolaire.

Les chiffres de la CHAM affichent une belle stabilité depuis sa création et, avec 70 inscrits, la CHAM connaît sur l'année 2020-2021 un taux de remplissage de 73%. Depuis son ouverture, ce sont au total 155 élèves collégiens qui ont bénéficié d'un enseignement musical complet dans le cadre de leur scolarité au collège Renan. Le dispositif est gratuit pour les élèves qui bénéficient aussi du prêt gracieux des instruments.

Le projet CHAM est basé sur le collectif. Ainsi l'apprentissage de l'instrument se fait exclusivement en groupe, et trois pratiques collectives sont intégrées dans le cursus : la pratique collective avec son instrument, une pratique chorale et une pratique collective en steel-drum pour tous, l'apprentissage du steel-drum basé sur l'oralité venant compléter les enseignements sur partition.

La CHAM instrumentale Renan n'a pas l'objectif premier de proposer un parcours d'excellence pour des élèves qui pourraient se destiner aux métiers de la musique, mais de permettre à des jeunes de pratiquer une activité d'expression artistique qui soit émancipatrice et enrichissante, et contribue à leur construction en tant que citoyens et individus. Pour cela, il faut créer un référentiel pédagogique qui puisse, tout en respectant les textes réglementaires sur les attendus en CHAM et les objectifs par niveaux, adapter les propositions de cours et d'ateliers à cet objectif. La nécessité d'une culture commune autour des objectifs pédagogiques est inscrite dans le programme publié au Bulletin Officiel : *« il convient qu'au-delà du découpage des situations pédagogiques et des horaires, l'ensemble des enseignants partagent les mêmes objectifs, chacun avec les outils spécifiques de sa propre discipline ».*

L'enjeu est d'importance, la CHAM étant un très fort levier d'accessibilité à la pratique musicale. Depuis sa création, la CHAM Renan a fait l'objet de plusieurs évolutions pédagogiques et organisationnelles. Ce dispositif mérite toutefois une attention particulière pour s'adapter aux différentes évolutions éducatives, artistiques et sociétales.

Après douze ans de mise en œuvre, la maquette pédagogique de la CHAM instrumentale Renan sera explicitée et analysée. Dans le cadre du nouveau projet d'établissement, les enseignements dispensés seront consolidés et réorganisés en fonction du bilan et des analyses sur les besoins des élèves. Les pratiques collectives composeront un parcours cohérent pour l'ensemble des élèves d'un même niveau et un parcours de l'élève musicien sur l'ensemble de sa scolarité, de la 6ème à la 3ème, de sorte que l'élève puisse saisir progressivement les liens entre les différentes composantes de son apprentissage.

Pour favoriser la motivation des élèves, la participation à des projets de concerts qui permettent d'expérimenter la scène rapidement, d'entrer en interaction avec les autres est essentielle. De même que l'ouverture à des esthétiques proches de leurs centres d'intérêt, même si la pratique instrumentale est un parcours qui mobilise nécessairement les références à des répertoires classiques.

Le collège Ernest Renan déménage dans le quartier Preux pour la rentrée 2024-2025. L'éloignement géographique impliquera de repenser la maquette pédagogique pour cette échéance et notamment le nombre de déplacements à la MdA, l'objectif étant de maintenir la cohérence éducative.

En complément de la CHAM, un dispositif novateur d'Éducation Artistique et Culturelle intitulé *«Courant d'arts chez Ernest»,* élaboré en partenariat entre la Ville, le collège et le Département et piloté par la MdA, propose aux élèves du collège de bénéficier d'un projet culturel élaboré en illustration des différents apprentissages fondamentaux.

I.3 - Rencontrer des artistes et des œuvres

Les projets d'Éducation Artistique et Culturelle incluent des moments de rencontres avec des artistes et des temps de contact et de médiation avec des œuvres. Ainsi, les projets en arts plastiques comprennent une visite d'exposition, qu'il s'agisse d'une exposition dans la galerie de la MdA ou dans un musée – ou la visite d'un lieu de création tel qu'un atelier d'artiste. En ce qui concerne la musique, les projets incluent la participation à un concert ou à un spectacle musical. La MdA organise également des concerts éducatifs à destination des scolaires.

L'offre EAC de la MdA est riche : elle est au cœur du projet pour favoriser l'accès aux droits culturels. Quelles perspectives dans le cadre du nouveau projet d'établissement ?

II. Les perspectives 2023-2027

II.1 - Accompagner l'évolution de la démographie herblinoise

La Ville de Saint-Herblain compte chaque année de nouveaux habitants et des ouvertures de classes. Afin d'assurer la pérennité du 100% EAC, la MdA doit intégrer de nouvelles classes dans ses accompagnements. Le recrutement d'un enseignant spécialisé en arts numériques permettra de mener des projets supplémentaires avec des classes dans cette discipline.

II.2 - Poursuivre et développer la formation des intervenants

La formation des différents intervenants et opérateurs de l'EAC est un point central dans la pérennité des dispositifs. Le contexte scolaire n'est pas celui de l'enseignement spécialisé, les publics sont « captifs » et n'ont pas choisi la pratique, toutes ces dimensions sont à appréhender dans les actions relevant de l'Éducation Artistique et Culturelle.

Ainsi, des formations permettant d'acquérir une meilleure connaissance des publics (les adolescents par exemple) auront tout autant leur place que des formations plus théoriques liées aux contenus artistiques et à leur transmission.

Dans l'EAC, la relation enseignant/artiste intervenant repose classiquement sur un principe de répartition des rôles : les enseignants en situation de responsabilité pédagogique et les artistes en « démarche de création ». Les intervenants artistiques de la MdA sont aussi enseignants. Il est donc nécessaire de clarifier la répartition des rôles afin que chacun trouve sa place. C'est pourquoi des formations croisées entre enseignants de l'Éducation Nationale et enseignants de la MdA seront également envisagées afin de permettre à chacun de mieux appréhender la place de l'autre dans les projets et donc de mieux définir la sienne. La formation peut être une étape du « faire ensemble », gage d'une cohabitation plus aboutie dans le face-à-face pédagogique.

Parce que l'EAC concerne également le temps périscolaire, la MdA s'engage pour former les animateurs périscolaires et leur donner les premières clés pour mener des activités créatives et ludiques avec les enfants sur le temps périscolaire.

II.3 - Inscrire les projets EAC dans le parcours des élèves

Les projets dont bénéficient les élèves au titre de l'EAC participent pleinement à leurs apprentissages et constituent une porte d'entrée vers l'art et la culture. Il importe que chaque enfant puisse en conserver une trace dans son « livret » scolaire.

Ainsi, parmi les actions du mandat municipal, les élus ont souhaité inscrire l'objectif suivant : *« consolider les parcours d'Education Artistique et Culturelle : contractualisation du steel drum avec l'Education nationale et mise en place du livret de l'EAC pour tous les élèves »* (action 102). La réflexion sera donc engagée pour créer un support qui permette de conserver une trace du parcours EAC des élèves et, par cette intermédiaire, de mieux communiquer sur le sujet auprès des familles.

II.4 - Imaginer de nouveaux formats

... pour que les élèves se rapprochent des processus de création, notamment par le biais de résidences et de visites d'ateliers d'artistes.

L'ambition démocratique du 100% EAC est atteinte à Saint-Herblain, et la MdA participe largement de cette réalisation. Cependant, nous avons à interroger les bénéfices des projets, non pas seulement sous l'angle de la réussite scolaire ou des acquis fondamentaux (le théâtre servirait l'acquisition de compétences oratoires, la musique favoriserait la concentration et l'apprentissage de signes, etc…), mais également pour leur portée culturelle. De nombreuses analyses ont fait apparaître récemment que la fréquentation des équipements par les enfants dans le cadre scolaire ne génère pas nécessairement des habitudes culturelles. Ainsi, il ne semble pas que la fréquentation des musées ait vu la palette de publics s'élargir alors même que les médiations dans le cadre scolaire s'y sont considérablement développées ces dernières années. La « scolarisation » de l'Éducation Artistique et Culturelle pourrait-elle empêcher l'objectif culturel de se réaliser ? La réponse ne saurait être tranchée de manière négative, car l'EAC reste un levier de sensibilisation majeur à la pratique artistique. Mais, pour aller au-delà de la phase dite démocratique de l'EAC, ne faut-il pas engager une réflexion complémentaire sur les innovations à mettre en œuvre pour renforcer la dimension esthétique et sensible et la re-placer au cœur des projets ?

Les formats des projets sont établis et donnent la garantie que chaque classe puisse bénéficier d'un projet. Le nouveau projet d'établissement nous amènera, tout en respectant ce cadre, à nous interroger sur des actions nouvelles de nature à proposer des formes d'intervention artistique marquantes. Ainsi, la résidence artistique reste une possibilité de rencontre inédite entre des élèves et un artiste, et une fenêtre d'observation privilégiée sur une démarche de création. Le rapprochement entre les élèves et les processus de création sera ainsi recherché.

III^{ème} PARTIE : LES ENSEIGNEMENTS

La Maison des Arts a l'ambition de permettre à tous les usagers de suivre un enseignement culturel de qualité, cohérent et adapté à leurs besoins et envies. Elle propose des enseignements artistiques aux publics en musique et en arts visuels.

Les convergences entre les deux secteurs sont nombreuses, et surtout, le projet pédagogique s'appuie sur des intentions qui concernent tous les enseignements. Nous nous attacherons dans un premier temps à préciser quelques aspects convergents à développer puis, dans un second temps, à présenter les principales évolutions apportées par secteur aux parcours d'enseignement pour la période 2023-2027.

I. Des enjeux communs aux secteurs de la musique et des arts plastiques

I.1 - L'interdisciplinarité

L'interdisciplinarité se construit dès le début du parcours avec des cours communs Musique et Arts Plastiques (MAP) proposés aux enfants de 2 à 7 ans.
Le dispositif MAP, qui n'est pas un itinéraire en soi car les enfants peuvent y être inscrits pendant une seule année avant d'opérer un choix, comprend les cours suivants :

- Cours *Jardin artistique* : petite et moyenne section
  1h – animé par un binôme enseignant musique – enseignant arts plastiques
- Cours *Eveil MAP* : moyenne et grande section
  1h – animé par un binôme enseignant musique – enseignant arts plastiques
- Parcours MAP : CP
  1h - animé par 3 enseignants, deux en arts plastiques et un en musique, selon un découpage en 4 périodes (alternance de 2 périodes musique et 2 périodes consacrées aux arts plastiques).

L'opportunité de pouvoir pratiquer la musique et les arts plastiques sur des temps conjoints ou alternés a rapidement séduit les enseignants pour lesquels ces nouveaux cours constituent des laboratoires de recherche et d'expérimentation pédagogique. Le travail en binôme notamment permet d'expérimenter des pratiques et des créations que l'on ne pourrait pas mettre en place seul. Les enseignants peuvent ainsi mettre l'accent sur le développement de l'imaginaire et de la créativité des élèves.

Le travail en binôme permet aux enseignants impliqués de s'ouvrir à des techniques et à des œuvres qu'ils ne maîtrisent pas, voire ne connaissent pas, mais aussi d'enrichir leur approche de la pédagogie et de trouver d'autres manières d'aborder leur propre domaine artistique au contact de l'autre. Ainsi, pour un musicien, les allers-retours avec les arts plastiques sont un réel outil pour développer l'écoute active de l'enfant et lui permettre d'exprimer matériellement ce qu'il ressent en écoutant ou en jouant de la musique (traduire un son en un geste plastique ou une ambiance sonore en une palette de couleurs spécifique par exemple). Cette approche donne à l'enfant des outils pour analyser, verbaliser ou avoir un regard critique sur ce qu'il entend, voit ou produit. Et lorsque les paramètres musicaux deviennent graphiques et que les paramètres graphiques sont mis en son c'est aussi tout un langage qui se crée autour de nouvelles manières de voir, d'entendre et de faire. Les enseignants en cours MAP ont ainsi entamé un travail de glossaire afin de tenter de recouvrir les mêmes réalités. Des termes comme densité ou couleur, par exemple, peuvent qualifier aussi bien de la matière plastique que sonore.

À l'instar du « parcours du spectateur », l'interdisciplinarité, par les rencontres qu'elle génère, permet à l'élève à la fois d'élargir sa culture musicale et d'enrichir sa pratique personnelle. À la Maison des Arts, elle se trouve également dans la construction inter-départements des projets de l'année. On l'appréhende également grâce aux partenariats avec des artistes invités. Elle continue à se déployer par le biais du parcours de pratiques collectives de l'élève. En effet, la Maison des Arts propose plus d'une centaine de pratiques collectives qui ont des identités différentes : musique ou arts visuels, pratiques dirigées ou non, en petits ou grands collectifs, esthétiques variées, ... Cette grande richesse d'offre permet de nourrir l'élève en l'accompagnant dans son parcours. Il peut ainsi expérimenter des pratiques différentes. De plus, les nombreux projets de l'année entre pratiques collectives permettent aux élèves de se rencontrer et de collaborer.

L'interdisciplinarité permet à l'élève de s'ouvrir grâce à la multiplicité des propositions pédagogiques. Elle offre également la possibilité d'avoir accès à différents artistes pédagogues qui portent des projets artistiques complémentaires. Loin du maître unique sachant, l'enseignement à la Maison des Arts se veut pluriel. Dans la continuité de la place faite aux pratiques collectives, l'échange de compétences se construit aussi entre élèves.

I.2 - La réflexion sur les formats de pratique artistique

En écho au propos liminaire sur les pratiques culturelles des Français, corroboré par nos observations, nous entendons poursuivre la réflexion sur les formats de pratique et d'accompagnement à proposer, voire développer, en complément de l'offre d'enseignement plus « classique » et inscrite dans la durée.

a) Les stages de découverte

En complément du parcours d'enseignement qui se déploie sur le temps long, la Maison des Arts a mis en place, dès son ouverture, une offre de stages de découverte, dans la perspective de rendre l'ensemble de son offre plus accessible. Ces stages couvrent les trois domaines proposés par la Maison des Arts, à savoir la musique, les arts plastiques et les arts numériques.

Des artistes associés peuvent apporter une compétence complémentaire ou intervenir dans des disciplines non enseignées à la MdA, telles que le théâtre et la danse, afin de croiser les disciplines et de sensibiliser à d'autres modes d'expression artistique. L'enjeu est de faire découvrir l'offre en donnant envie de s'inscrire dans une pratique plus régulière, mais aussi de proposer une formule plus courte pour les personnes qui ne souhaitent pas approfondir davantage et aiment varier les activités.

Après plusieurs années de mise en œuvre, le dispositif évolue avec un ajustement du format. Auparavant proposés sur 4 jours de la semaine, du mardi au vendredi de 14h à 18h, les stages sont désormais répartis sur 5 jours, du lundi au vendredi de 14h à 17h avec une restitution le vendredi de 17h à 18h. Il s'agit de s'adapter à la capacité de concentration des participants, qu'ils soient jeunes ou adultes. En réduisant la durée de la pratique sur l'après-midi, les conditions semblent plus propices au plaisir de la découverte en collectif, à l'apprentissage et à la progression.

Les stages s'adressent à toutes les tranches d'âges, avec une attention particulière pour les 6-10 ans qui sont très concernés par la découverte et l'initiation. Ils peuvent cependant s'adresser à des adultes, débutants ou amateurs confirmés d'une discipline artistique, avec un format adapté le cas échéant au contenu du projet (intervention sur un week-end, plusieurs soirées…). Dans tous les cas, le format reste calibré sur 16h de pratique.

Pour favoriser l'accès à la pratique artistique pour des enfants et des jeunes qui ne sont pas élèves à la MdA, les stages sont associés à l'offre de loisirs des ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) et du service des sports afin de combiner les pratiques et de faciliter l'organisation des familles en proposant une pratique qui s'inscrive dans une prise en charge plus globale des enfants sur la semaine. Cette offre mixte est plébiscitée par les familles.

b) L'expérimentation de nouveaux formats

Le parcours adapté vise à accueillir dans les meilleures conditions toute personne ayant un besoin spécifique. Il concerne plus particulièrement celles porteuses d'un handicap moteur ou psychique. Dès l'inscription, les personnes concernées peuvent se signaler en cochant une case dans le bulletin d'inscription. Dès lors, la famille peut bénéficier d'un dispositif qui vise à adapter le parcours de l'élève tout en le maintenant dans le cursus classique. Concrètement, le temps des cours peut être modifié, des dispenses peuvent être accordées, un aménagement peut être mis en place avec du matériel adapté. Dans le cadre des partenariats entre services de la Ville, un accompagnement extérieur peut aussi être envisagé.

Avant le premier cours, l'enseignant peut rencontrer la famille. Il a aussi la possibilité de s'entretenir avec les spécialistes qui suivent l'élève (ergothérapeute, orthophoniste, psychomotricien,…). Le lien est maintenu via un cahier de liaison entre les différents accompagnants de l'élève afin de suivre au mieux sa progression et de pouvoir faire évoluer son parcours si nécessaire.

Des projets pourront voir le jour dans le cadre de la médiation culturelle et grâce aux partenariats avec les établissements spécialisés de la ville. Cette médiation peut être portée par les enseignants MdA en lien avec le Pôle Action Culturelle Musiques Actuelles et Communication.

Une réflexion peut aussi être développée sur les formats d'enseignement et de pratique pour les étudiants qui sont nombreux à décrocher faute de temps. Comment maintenir le lien avec un étudiant s'il en exprime le souhait, mais n'est pas disponible chaque semaine pour un cours d'instrument ou une pratique collective ?

Dans le secteur des arts plastiques, une réflexion a été menée sur les formats et des propositions par cycles de 16h ont été développées. Elles peuvent correspondre à des souhaits et rythmes de pratiquants amateurs qui souhaitent s'initier à une activité ou développer une technique dans le cadre d'un projet personnel.

À cet égard, des accompagnements sont proposés lorsque des musiciens et plasticiens amateurs ont des projets personnels avec des orientations vers des cours d'écriture en musique, par exemple, ou des rendez-vous d'accompagnement pour des plasticiens, photographes,… au cours desquels des conseils techniques et artistiques sont proposés sur plusieurs séances par une enseignante.

II. L'enseignement de la musique

En musique, la Maison des Arts est classée Conservatoire à Rayonnement Communal. Elle compte actuellement près de 920 élèves inscrits en musique, propose des parcours d'apprentissage autour d'une vingtaine d'instruments et de la voix. Chanter et jouer ensemble, tel est l'enseignement de la musique à la MdA. Les pratiques collectives y sont donc au cœur de l'enseignement de la musique : 57 pratiques collectives instrumentales et 11 pratiques collectives vocales sont proposées chaque semaine.

Le projet pédagogique s'appuie sur les recommandations du Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) du Ministère de la Culture d'avril 2008.

Ce projet s'inscrit dans la lignée du précédent projet d'établissement et vient réaffirmer, affiner et approfondir les axes principaux développés précédemment :

- la globalisation des enseignements ;
- les pratiques collectives instrumentales et vocales ;
- la diversification des parcours de formation.

Le parcours d'apprentissage général se construit en donnant donc une place centrale à la pratique collective, ainsi qu'à la participation à des projets artistiques forts (participation aux restitutions, concerts, spectacles, …). Elle comprend :

- un Atelier Vocal Initial (AVI) commun qui permet d'aborder la théorie grâce aux pratiques vocales collectives ;
- un apprentissage instrumental ou vocal dans le cadre de cours individuels ou semi-collectifs ;
- une pratique instrumentale ou vocale incluant la formation musicale au sein d'un grand nombre d'ateliers de pratiques collectives. Ces pratiques permettent d'aborder sous diverses formes un panel très diversifié de styles et d'esthétiques musicales : classique, jazz, musiques du monde,….

À ce parcours général vient s'ajouter un large éventail de propositions dans le cadre de la formation « Hors Cursus » aux pratiques amateurs en passant par le parcours adapté. Celles-ci permettent d'accompagner tous les usagers dans leurs projets artistiques.

La maquette pédagogique s'articule en 4 axes :

DÉCOUVRIR – PRATIQUER – ACCOMPAGNER – ÉMANCIPER

II.1 - <u>Découvrir</u>

La curiosité s'éveille. En développant la capacité de l'élève à chercher, s'ouvrir et manipuler l'objet musical, nous pouvons l'accompagner dans une pratique artistique riche et stimulante.

a) Le parcours du spectateur

Grâce à la mise en place d'un « parcours du spectateur », l'élève va, d'année en année, s'initier à de nouvelles pratiques et de nouvelles esthétiques mais également mieux comprendre et appréhender l'univers artistique dans lequel il souhaite évoluer.

La curiosité inhérente à ce parcours peut, en premier lieu, se développer au sein des classes à l'échelle de la MdA, en partenariat avec la Métropole ou au-delà. Pour cela, il convient de construire des projets qui portent une ouverture interdisciplinaire, esthétique ou encore artistique.

Confronter sa manière de pratiquer à celle des autres permet de se questionner et d'avancer sur la perception que l'on a de sa propre pratique. Être spectateur c'est aussi savoir s'observer et observer ses pairs. À ce titre, le « parcours du spectateur » peut s'enrichir de la programmation culturelle de la Maison des Arts. En s'appuyant sur une programmation riche et éclectique, les élèves ont accès à de nombreuses conférences thématiques, concerts de professionnels ou d'élèves qui viennent à nouveau « ouvrir le champ des possibles ». En effet, afin d'accompagner au mieux chaque parcours d'élève à la Maison des Arts, il semble important qu'il puisse se projeter et se construire en ayant accès à une large palette de possibilités. Outre les aspects de culture musicale propre, il est important de donner à voir des figures de musiciens et musiciennes qui bousculent les stéréotypes afin que l'art permette de se questionner sur le monde qui nous entoure. À cet égard, les conférences et spectacles mettant à l'honneur des compositrices, interprètes et plasticiennes féminines dans toutes les disciplines auront toute leur place dans ce parcours.

b) La formation musicale

Depuis 2010, la Maison des Arts a fait le choix de lier profondément la pratique à la théorie en ne dissociant pas ces deux apprentissages, et ce, dès le début du parcours instrumental. L'accès à la pratique instrumentale ne nécessite aucun pré-requis de formation musicale. L'apprentissage de la théorie musicale doit naître d'une question concrète liée à un répertoire. Elle s'inscrit donc dans la pratique et le concret. Cette organisation est

pertinente. L'organisation générale de l'apport théorique aux élèves sera maintenue et les objectifs réaffirmés et précisés.

L'organisation générale

Durant les deux premières années d'apprentissage

Participation à l'Atelier Vocal Initial : pratique de la Formation Musicale par le biais du chant choral. Les éléments théoriques sont également abordés lors du cours d'instrument.

À partir de la troisième année de pratique instrumentale

L'enseignant de la discipline instrumentale construit un parcours de pratiques collectives sur plusieurs années afin que l'élève aborde tous les aspects de la théorie musicale. Les éléments théoriques sont également repris en cours d'instrument.

Afin d'accompagner les élèves ayant un besoin ou une appétence plus spécifique pour l'apprentissage théorique, et en complément de notre proposition actuelle, nous proposerons une offre d'enseignement théorique qui se décline de la première année de pratique instrumentale à la fin du cycle II. Elle pourra ainsi se déployer pour proposer des cours de culture musicale, d'écriture ou encore d'analyse.

Cette offre à construire vient compléter l'offre existante et répond à un besoin exprimé par les enseignants et les élèves. Elle permet de créer une continuité dans le parcours de l'élève en s'assurant qu'il développe les compétences théoriques nécessaires à son émancipation musicale.

II.2 - <u>Pratiquer</u>

a) L'évolution vers des cours en binômes et trinômes les deux premières années

Depuis quelques années maintenant, le cours individuel d'instrument est questionné. Dans le dernier rapport d'inspection pour le classement de la MdA en tant que Conservatoire de musique à Rayonnement Communal, un décalage entre le projet d'établissement mettant en avant la pratique collective et l'interdisciplinarité avec un enseignement instrumental resté sur un modèle individuel très « historique » avait été pointé. Le SNOP préconise également que la pratique individuelle vienne compléter une pratique d'abord collective. Il propose que « les contenus et démarches de ce cursus privilégient l'approche sensorielle et corporelle, le développement de la curiosité, la construction de la motivation. ». En ce sens, démarrer la pratique instrumentale par le jeu à plusieurs avec ses pairs devient une source de motivation pour les élèves. Cette organisation les plonge immédiatement dans le plaisir de jouer avec l'autre. Elle permet de construire un projet artistique et humain commun qui va porter la démarche individuelle de chacun.

Apprendre aux côtés d'autres élèves dans le cadre d'une pédagogie de groupe permet à l'élève de développer ses compétences et ses connaissances grâce à l'enseignant et à ses camarades. Cette pédagogie active et ludique change la posture des élèves et celle de l'enseignant. L'élève développe ses connaissances grâce à l'interaction avec l'autre. L'expérimentation et le jeu donnent une dimension toute autre à l'apprentissage, car ils remettent l'élève au cœur du processus. Les interactions ainsi créées sont un outil à l'apprentissage de la collaboration et du vivre ensemble. La musique devient un levier de cohésion sociale.

Enfin, le temps de cours étant augmenté en fonction du nombre d'élèves, celui-ci bénéficie d'une approche pédagogique plus large et diversifiée.

Le projet d'établissement 2023-2027 verra se mettre en œuvre cette nouvelle organisation pédagogique.

b) La musique de chambre

La musique de chambre était réservée jusqu'alors aux élèves à partir du cycle II. Il s'agit d'abord d'ouvrir cette pratique dès la troisième année du cycle I. Ensuite, son contenu s'élargit afin de proposer une offre qui permette à tous les élèves ayant besoin de s'épanouir dans un plus petit collectif de trouver leurs places. Dans le cadre du parcours de pratiques collectives, il devient important de donner accès aux élèves à des pratiques non dirigées qui permettent de s'exprimer artistiquement en autonomie.

Le nombre d'heures allouées à la musique de chambre est donc augmenté de manière significative. Son organisation est construite pour donner accès au plus grand nombre, du lundi au samedi à la Maison des Arts ou à l'antenne Nord.

c) La création d'un parcours voix

C'est à partir de trois volontés que la Maison des Arts a choisi de développer le parcours voix :

- Proposer une continuité de pratique vocale aux élèves collégiens qui ont suivi précédemment un parcours au sein de la CHAM voix.
- Inventer un parcours qui mette la pratique vocale au centre des apprentissages.
- Développer une pratique vocale sur un temps long et fondée sur le collectif.

Le parcours voix est un cursus complet. Il se déploie sur plusieurs années afin de former les élèves à la pratique du chant en polyphonie. L'enfant se construit grâce à la force du collectif. Il évolue au sein d'un univers artistique riche et épanouissant.
Les élèves pratiquent le chant choral, la technique vocale, l'harmonie au clavier et la formation musicale au sein d'un même cours. La complémentarité et l'interaction de chaque discipline enrichissent l'enseignement et renforcent l'émergence du collectif. L'apport de ces disciplines permet de former des musiciens complets et autonomes. La présence de différents enseignants permet de limiter la vision d'un maître sachant et laisse aussi la place à l'enfant de se former grâce à ses pairs. À ce titre, les élèves de tous niveaux évoluent au sein du même collectif grâce à une organisation en binômes (grand/petit).
Grâce à des projets artistiques de grande qualité (concerts, spectacles, avec ou sans instrumentistes, opéras, comédies musicales, …), les artistes en herbe pourront goûter aux plaisirs de la scène sous de nombreuses formes.
Le parcours voix est accessible à tous les enfants à partir du CE1 et se termine actuellement en troisième. À terme, il sera aussi ouvert aux lycéens afin de compléter le cursus.

II.3 - <u>Accompagner</u>

a) La formation « Hors Cursus »

La notion de cursus implique une continuité dans les apprentissages techniques, théoriques et artistiques. Comme dans l'Éducation Nationale, le cursus se divise en trois cycles. Le SNOP définit la notion de cycle ainsi : *« Un cycle est une période, généralement pluriannuelle, qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation que l'on a préalablement définis ; ces objectifs concourent à l'acquisition de compétences dont on peut constater la cohérence à l'issue de la période établie. »*. Généralement, le Hors cursus est une formule plus souple qui permet à différents profils d'élèves de bénéficier d'un apprentissage musical.

En l'état à la Maison des Arts, le « Hors Cursus » se construit de la même manière que le cursus. Le « Hors Cursus » doit devenir une vraie alternative au cursus. Il a pour but de répondre aux différents profils d'élèves présents à la MdA. Il convient de créer une organisation pédagogique riche et cohérente qui vienne satisfaire un besoin de flexibilité dans le parcours. Les textes cadres offrent de la souplesse dans la création du « Hors Cursus ». Elle donne l'opportunité de construire une organisation claire qui réponde aux exigences du Ministère et de la Maison des Arts dans l'importance de la pratique collective, de la place donnée à la création ou encore de la globalisation des enseignements.

Actuellement, l'inscription en « Hors Cursus » peut s'effectuer dès la troisième année du cycle I. Chaque élève peut en faire la demande quand il le souhaite. La durée d'un tel parcours et les passerelles faites avec le cursus devront être définies et schématisées.

b) L'accompagnement des jeunes

Le public « jeunes » (adolescents et jeunes adultes) est souvent difficile à fidéliser. La crise COVID a d'ailleurs accentué cette tendance. Aussi, entre 2020 et 2021, le nombre d'inscrits dans la tranche d'âge entre 15 et 24 ans baisse de 26%. L'adolescence est une période complexe de la vie et l'instabilité de cette période peut répondre en partie à la baisse des inscriptions sur cette tranche d'âge. Cependant, elle ne répond pas à toutes les problématiques. Il est donc de notre responsabilité de faire évoluer notre offre afin de mieux répondre aux besoins de ces élèves.

Plusieurs propositions sont à l'œuvre. Le « Hors Cursus » répond à certains profils d'élèves. La temporalité des enseignements peut également être interrogée. D'autres formules plus ponctuelles s'envisagent afin de garder le lien avec ces grands élèves en perte de motivation.

La pratique en autonomie peut être favorisée afin d'accompagner les élèves vers une pratique amateur de qualité. À ce titre, le lien avec *Terminus 3* pour les musiques actuelles est capital. Il sert de passerelle entre l'enseignement spécialisé de la Maison des Arts et la pratique en autonomie.

Six studios de répétition et de production permettent en effet d'accueillir des groupes de musiques, amateurs et professionnels, et de les accompagner dans leurs projets musiques actuelles en fonction de leurs besoins et de nos possibilités. Cet accompagnement prend la forme de conseils musicaux, d'accompagnement à la scène et d'aide à la répétition. Il recouvre également la mise en œuvre de projets en lien avec la MdA :

- Connexion T3
- Les bœufs du département des musiques improvisées
- Les enregistrements d'élèves

Quelques chiffres de la rentrée 2022-2023 :

- Un équipement municipal ouvert toute l'année 7j/7J de 09h à 02h du matin
- 56 créneaux de 4h par semaine soit un potentiel de 224 heures de répétitions possibles par semaine
- Un taux d'occupation de près de 90%
- 2 studios de répétitions
- 1 studio de résidence/répétition
- 3 studios de pré-production/enregistrement
- 38 groupes amateurs
- 15 groupes professionnels résidents
- Total de **53 groupes** et près de **200 musiciens**
- Ressource : une musicienne accompagnatrice à 50% pour l'accueil des groupes et l'accompagnement des groupes amateurs

Plus du tiers des musiciens de *Terminus 3* se situent dans la tranche 25-35 ans, suivis par les 35-45 ans à près de 30%, soit deux tiers des musiciens qui ont entre 25 et 45 ans. Les plus jeunes, 15-25 ans, représentent quant à eux un quart des usagers. Le public est jeune. Seuls 10% ont plus de 45 ans.

Le développement des accompagnements se focalisera dans le nouveau projet d'établissement sur les jeunes amateurs. Nous nous attacherons à tisser les liens avec les collégiens CHAM en les accompagnant vers l'autonomie de la pratique musicale en groupe.

Terminus 3 est une porte d'entrée possible pour des groupes constitués qui pourront être accompagnés davantage vers l'offre de la MdA pour acquérir des bases théoriques et bénéficier d'un enseignement à même de favoriser leur progression et leur créativité.

L'accompagnement des élèves de la MdA, inscrits notamment dans les ateliers jazz et musiques actuelles, vers ce lieu de pratique en autonomie sera également développé pour favoriser l'émulation, la créativité, la rencontre avec des professionnels et ouvrir ainsi les perspectives artistiques, une dynamique essentielle pour accompagner les jeunes dans leurs parcours de musiciens et de citoyens.

Nous aurons une attention particulière aux esthétiques plébiscitées par les jeunes, les musiques urbaines, le rap notamment, en tentant de développer des formes d'accompagnement adaptées à ces pratiques musicales.

II.4 - Émanciper

a) La création artistique

Le SNOP définit la démarche de création comme un enjeu prioritaire de l'apprentissage musical. Il préconise que la mise en situation de création des élèves soit initiée dès le début du cursus. Créer permet à l'élève de manipuler toutes les compétences théoriques (écriture, arrangement, composition,…) dont il a besoin dans une démarche ludique et dynamique. Les outils développés dans le cadre de cette pratique sont nécessaires à l'émancipation de l'élève.

À ce titre, le parallèle avec l'apprentissage de l'écriture est aisé. L'enfant apprend d'abord à parler et à jouer. Cet enseignement repose principalement sur l'imitation. Plus tard, il commence à écrire en maîtrisant d'abord un geste graphique. Ce geste technique requiert lui aussi un apprentissage par l'imitation. Vient ensuite, de concert, le développement de compétences en lecture et en écriture. Les élèves peuvent alors lire en autonomie et écrire leurs premières histoires. Ils ont de moins en moins besoin de passer par l'adulte qui lui-même se positionne alors comme accompagnant du projet de l'élève. L'apprenti musicien peut ainsi développer son propre imaginaire artistique. L'élève n'est plus en situation de reproduire la musique du compositeur ou celle de l'enseignant mais bien d'inventer la sienne. La composition permet ainsi à celui-ci de se construire en tant qu'artiste en dehors de ses enseignants.

Afin de confirmer la place de la création à la MdA, les projets autour de la création d'élèves seront valorisés. De plus, la place de la création musicale par les compositeurs modernes sera réaffirmée notamment grâce aux résidences et partenariats avec des compositeurs reconnus. Assister au processus de création est capital pour aider les plus jeunes à se projeter dans l'expression de leur sens artistique.

b) La pratique amateur

La pratique amateur est l'aboutissement d'un cursus au sein de la MdA. Elle regroupe également les praticiens, autodidactes ou non, qui œuvrent sur le territoire.

L'enseignement de la MdA vise à aider les élèves à accéder à la pratique amateur afin de s'émanciper de l'institution. Outre les accompagnements vers les studios *Terminus 3* dans le champ des musiques actuelles, le lien avec les associations du territoire permet d'ouvrir les possibilités de nos élèves vers la pratique amateur. En témoigne le partenariat solide avec l'Orchestre d'Harmonie Herblinois.

III. Les arts plastiques et numériques

Tout comme la musique, l'apprentissage des arts plastiques permet de développer le rapport de l'élève à la matière. La large palette de propositions pédagogiques en arts plastiques de la Maison des Arts permet de varier les approches et ainsi d'offrir de nombreux moyens d'expression aux apprentis plasticiens. Dans la même lignée que la musique, l'art plastique *« développe chez l'individu l'indépendance de la pensée, l'habitude de l'observation, en un mot dégage sa personnalité »*[4]. Cet objectif d'émancipation, d'ouverture et de développement de l'esprit critique reste central au sein de la Maison des Arts aujourd'hui.

[4] QUENIOU Gaston, (1906). *Le dessin et son enseignement*. Paris : Institut national d'histoire de l'art.

III.1 - L'offre de cours

Cet enseignement est ouvert à tous dès 3 ans, sans prérequis. Ouvert aux enfants, adolescents et adultes, l'enseignement des arts plastiques explore de nombreuses formes comme la peinture, la photographie, la sculpture, le modelage, les assemblages, le dessin, l'illustration, la BD, le modèle vivant, les installations, les possibilités numériques, ….

Devenir élève plasticien, c'est également découvrir, approfondir et questionner l'histoire de l'art et les œuvres qui la composent.

Le parcours d'apprentissage se construit d'abord par le biais de la pratique, mais aussi grâce au contact avec les œuvres et les artistes (conférences, musées, ateliers avec des artistes,…).
Chaque année, un artiste plasticien est sélectionné pour effectuer une résidence au sein de la Maison des Arts et nourrir ainsi les élèves grâce à son approche artistique.

Les cours sont collectifs et de formats différents selon l'âge des élèves et les disciplines permettant ainsi à chacun d'évoluer à son rythme. Des accompagnements plus individualisés sont proposés en fonction des besoins des élèves. Grâce à l'équilibre créé entre cours collectif et projet individuel, l'élève peut développer son propre langage tout en s'ouvrant à celui des autres.

La MdA propose également un atelier permettant d'orienter, d'aider et de préparer les adolescents désireux de poursuivre des études au sein d'écoles d'arts. Ce cours de préparation à l'entrée en école d'art est accessible de la 3ème à la Terminale. Il permet aux élèves de développer leur technique et leurs connaissances avant les concours d'entrée en écoles supérieures. En 2023, 8 jeunes Herblinois bénéficient de cette formation. Utile également à l'échelle de la métropole, 4 jeunes Métropolitains sont accueillis. L'année se découpe grâce à des visites d'expositions, des rencontres avec des artistes, mais également des expositions d'élèves et un voyage d'étude annuel. Cette proposition vient compléter le panel d'enseignements visant à favoriser la pratique amateur sur le territoire. Elle peut également venir clore un parcours de plusieurs années à la Maison des Arts.

III.2 - Des formats nouveaux

Le département des arts plastiques a engagé ces dernières années une réflexion pertinente sur des nouveaux formats de cours : des cycles de 16h répartis sur des samedis matins ou après-midi ont ainsi été développés pour compléter l'offre d'enseignement annuel. Ces formats rencontrent souvent l'intérêt du public. Ils ont l'intérêt d'expérimenter d'autres modalités d'accès à la pratique : pratique en famille, ateliers intergénérationnels. Une attention sera portée à la lisibilité de cette offre foisonnante afin qu'elle soit bien comprise des usagers.

Les expérimentations de format et la souplesse des parcours permettent de s'adapter à différents publics et à l'évolution de leurs pratiques. La crise sanitaire semble avoir modifié des habitudes, certains publics ont modifié leur rapport à la temporalité dans l'apprentissage artistique. Une analyse des remplissages de cours révèle par exemple que les inscriptions aux cours du samedis après-midi ont fortement diminué post-covid. Il est donc important d'adapter l'offre de cours à la nouvelle organisation des familles.
Les arts plastiques se pratiquent à tous âges. Cependant, tout comme dans certaines pratiques musicales, les publics adultes se renouvellent peu. Nous nous attacherons à mettre en œuvre des actions permettant d'accueillir de nouveaux adultes.
Enfin, notre réflexion portera sur la répartition des propositions en fonction des tranches d'âge afin de garantir la richesse et la cohérence des parcours des élèves plasticiens.

III.3 - Le développement d'une offre d'enseignement en arts numériques

L'analyse des pratiques culturelles, sur ces 10 dernières années, montre un engouement massif pour les pratiques numériques. Cependant, la pratique artistique intègre peu le numérique dans la production de contenus, le numérique ayant surtout servi de support à de nouveaux modes de consommation culturelle et de diffusion. Or, le numérique ouvre de nouvelles perspectives de pratique artistique notamment dans le champ des arts visuels.

Après de premières expérimentations dans les années 50 avec la création des premières images électroniques en parallèle au développement informatique, un champ artistique émerge dans les années 60 et 70 avec les premières œuvres visuelles réalisées par ordinateurs par le biais de programmations algorithmiques. De grandes expositions voient ensuite le jour dans les années 80 et 90, décennies marquées par l'explosion des animations numériques, les arts numériques investissant également le spectacle vivant. Les installations interactives, l'art génératif, les liens avec la réalité virtuelle et les réflexions sur la vie artificielle se développent.

Aujourd'hui, les publics sont largement équipés d'ordinateurs, téléphones portables et tablettes leur permettant des usages numériques réguliers.

La Maison des Arts propose des accompagnements techniques pour faciliter l'appropriation d'outils propices à la création artistique : initiation à des logiciels de création sonore et visuelle. Les demandes des usagers sont variées : de l'initiation à un logiciel de traitement photographique pour réaliser un album à l'appropriation d'un logiciel de MAO (Musique Assistée par Ordinateur) pour un élève de la MdA, le spectre des usages est diversifié. Des accompagnements autour de pratiques artistiques utilisant les outils tels que les smartphones pourront être développés. Les jeunes sont nombreux à poster régulièrement des photos et vidéos sur les réseaux sociaux. Ils ont entre les mains des outils qui permettent aussi des pratiques photos et vidéos créatives pouvant nourrir une expression artistique.

Le technicien arts numériques anime ainsi l'atelier numérique et Les *Renc'Arts numériques*.

L'atelier numérique est un espace équipé de matériels et de logiciels libres et professionnels dans les domaines du son, de la vidéo et du graphisme. Il permet une découverte et une initiation en autonomie ou la poursuite d'un projet personnel. Un accompagnement ponctuel au maniement des matériels et des logiciels peut être proposé par le technicien.

Les *Renc'Arts numériques*, deux ateliers proposés le mercredi, permettent à tout un chacun de se sensibiliser aux arts numériques : apprendre à se servir de son appareil photo réflex, faire du montage vidéo, s'initier à l'impression 3D, ….

Le développement d'un enseignement en arts numériques au sein du département des arts visuels va compléter cette proposition en ouvrant de nouvelles perspectives artistiques, tout en faisant écho aux pratiques numériques des jeunes. L'enjeu sera de proposer une offre attractive qui permette d'accéder à des contenus de qualité tout en faisant référence aux goûts et aux pratiques actuelles, tant dans les disciplines proposées que dans les choix esthétiques. Mapping, vijing, création graphique et sonore, vidéo, cinéma d'animation, motion design, création de scénographie numérique pourront ainsi être explorés et approfondis dans le cadre de parcours plus avancés.

Les pratiques culturelles des jeunes sont très tournées vers le numérique. Le risque est cependant réel de voir se développer une fracture en termes de pratiques culturelles, avec d'un côté un public jeune appartenant à l'univers de « l'éclectisme augmenté » à qui le numérique offre un élargissement des perspectives et des expériences enrichies, et de l'autre des publics jeunes tournés vers le tout-numérique, inscrits dans des communautés et univers autoréférencés, peu enclins à l'ouverture et parfois peu qualitatifs.

C'est pourquoi la transversalité avec les autres disciplines sera recherchée. Les créations visuelles autour d'un concert, la pratique vidéo, l'animation et le stop-motion mettant en scène des œuvres plastiques, sont autant de croisements favorisant une pratique artistique riche et créative.

IV^{ème} PARTIE : L'ACTION CULTURELLE ET LA DIFFUSION

L'action culturelle de la Maison des Arts, pilotée par le pôle action culturelle communication et musiques actuelles, permet de développer des projets et évènements afin d'accompagner, développer et valoriser la pratique artistique. Elle concerne en premier lieu les élèves de la Maison des Arts, inscrits dans un parcours d'apprentissage en musique ou arts plastiques, et les amateurs accompagnés dans leurs projets par les différentes ressources pédagogiques de l'établissement. Elle s'adresse également à tous les publics, habitants de la ville et au-delà, qui accèdent ainsi à la pratique artistique via des formats différents de l'enseignement régulier, ou aux spectateurs.

Elle s'articule autour de 3 actions distinctes et complémentaires :

- la diffusion
- les résidences d'artistes
- la médiation

Les objectifs de l'action culturelle restent identiques à ceux du précédent projet d'établissement :

- élargir et diversifier les publics
- nourrir la pédagogie
- accueillir et promouvoir la création contemporaine
- croiser les publics et les pratiques en expérimentant de nouvelles formes et formats participatifs
- faire découvrir d'autres disciplines, esthétiques et pratiques artistiques venant compléter l'offre de la Maison des Arts
- favoriser le décloisonnement et le croisement des disciplines et des esthétiques artistiques
- conforter, développer et diversifier les partenariats avec d'autres structures du territoire.

La pratique culturelle crée des espaces de sociabilité dans lesquels nos places et rôles sont parfois mouvants voire interchangeables. Si la pratique artistique constitue l'ADN de toute école d'art, la Maison des Arts se distingue par sa volonté de permettre aux usagers d'être tour à tour élèves, spectateurs, amateurs et médiateurs.

La diversité des compétences au sein du pôle action culturelle communication et musiques actuelles permet de mettre en œuvre ces différentes dimensions, en proposant des formats d'action et d'accompagnement variés. Sorte de laboratoire et d'espace de réflexion sur les pratiques artistiques, il permet l'expérimentation et l'innovation.

L'action culturelle se développe en mode-projet. La dimension évaluative est à cet égard essentielle et sera développée : certains projets ont vocation à perdurer, d'autres non parce qu'ils n'ont pas rencontré leur public, parce qu'ils ne croisent pas des objectifs structurants, ou tout simplement parce que l'action culturelle formule une proposition qui doit rester dynamique et se renouveler. Une attention particulière sera également portée aux espaces de médiation et à la sociabilité. Créer les conditions de la convivialité, des échanges entre les personnes, de la mixité sont des objectifs intrinsèques à l'action culturelle de la Maison des Arts, jouant ainsi un rôle citoyen au sein de la cité : « faire ensemble pour vivre ensemble ».

I. La diffusion

La politique de diffusion de la MdA vise à nourrir, diversifier et valoriser la pratique artistique. Elle est multiforme : plus d'une centaine d'évènements sont organisés dans le cadre de la saison culturelle.

Certains d'entre eux valorisent la pratique des élèves (auditions, concerts, expositions) et sont parfois construits avec des artistes associés dans l'objectif de proposer des expériences fortes et marquantes pour les élèves en cours de formation. S'associer à des artistes extérieurs permet de solliciter des compétences complémentaires à celles des enseignants dans des disciplines non enseignées ou le croisement d'univers artistiques variés. Les projets donnent ainsi à voir différentes esthétiques et des formes d'expression contemporaine en connexion avec les pratiques culturelles des usagers et notamment celles des plus jeunes. Ils favorisent la construction d'une expression artistique singulière, le développement de la créativité tout en reliant au collectif.

Les projets ont également pour ambition de valoriser la pratique artistique amateur : les chœurs, les orchestres, les ateliers adultes et les groupes accueillis et accompagnés dans les studios de répétition *Terminus 3*.

Dans le nouveau projet, une attention sera portée au développement de formats variés d'initiation à la pratique artistique, pour s'adresser à tous les publics, permettant ainsi le croisement des élèves et des usagers, habitants de Saint-Herblain, spectateurs qui, le temps d'un atelier ou d'un week-end, découvriront une discipline ou s'adonneront à contrario à une activité déjà connue qu'ils ne pratiquent plus. Dans ce cadre pourront se développer des actions dans des champs disciplinaires non enseignés à la MdA, tels que le théâtre et la danse. Le Temps fort Culture organisé en juin 2019 avait fait apparaître ce besoin d'ouverture à d'autres arts. La MdA s'attachera à développer cette transversalité au sein de projets de pratique artistique amateur.

Les projets interdisciplinaires sont valorisés, à l'instar du Festival Ciné-motion, festival de films amateurs en stop-motion, qui permet le croisement des trois disciplines enseignées à la MdA (arts visuels, musique et arts numériques).

Afin de favoriser la pratique des habitants, de nouvelles actions avec une dimension participative et sur des formats courts seront également mises en œuvre.

Des actions « hors-les-murs » nous permettent d'aller vers les habitants pour leur proposer des concerts ou des ateliers d'initiation. Ainsi, la MdA participe à l'animation du territoire herblinois en programmant de nombreux concerts d'élèves et d'amateurs à l'occasion des fêtes de quartier, de la Fête de la Musique (pilotée par la MdA) et autres évènements culturels organisés dans la ville tels que *Les Hivernales*, évènement piloté par les centres socio-culturels. La MdA portera une attention particulière à l'animation du Cours Hermeland afin d'accompagner et de valoriser le grand projet d'aménagement paysager de la Ville, en investissant les parcs et espaces verts, au plus près des habitants.

Dans le cadre du nouveau projet de la Direction des Affaires Culturelles, la compétence d'une cheffe de projet et des missions nouvelles ont été confiées à la MdA. Elles comprennent notamment la programmation d'interventions artistiques et d'ateliers de pratique dans le cadre des animations estivales (programme *Ça bouge dans les parcs,* en juillet et août). Se rapprochant ainsi de la dynamique de l'Éducation Artistique et Culturelle, la MdA propose ainsi des formes variées d'interventions artistiques avec l'objectif de toucher des publics de tous âges et de valoriser différentes disciplines et esthétiques (danse, théâtre, cultures urbaines ,…).

La saison culturelle de la MdA intègre également une dimension liée à la connaissance des arts qui fait partie intégrante de la formation des élèves musiciens et plasticiens, mais s'adresse plus largement à l'ensemble des habitants du territoire de la Ville et au-delà. Ainsi, des conférences sont proposées en Histoire de l'Art et sur la musique. Ces conférences peuvent accompagner un thème pédagogique ou se référer à la programmation de spectacles. Elles constituent aussi un support intéressant pour questionner les représentations et traverser les interrogations de la société actuelle.

Cette connaissance des arts se complète désormais d'actions visant à la connaissance du patrimoine de la ville puisque la MdA organise les Journées Européennes du patrimoine depuis 2022, selon les évolutions du projet de direction. Le lien avec les activités artistiques de la MdA se dessinera au travers d'actions de valorisation du patrimoine par la diffusion : un concert, un atelier de pratique, une visite théâtralisée ou l'expression d'un artiste invité à porter son regard sur un élément du patrimoine herblinois.

En complément des actions de diffusion qui prennent des formes multiples, la MdA accueille des artistes en résidence afin de favoriser la création contemporaine et le rapprochement des élèves et habitants des processus de création.

II. Les résidences d'artistes

La MdA accueille un artiste plasticien en résidence chaque année.

La résidence vise :

- à permettre aux élèves et usagers de la Maison des Arts d'assister au processus de création, à faire partager une démarche artistique ;
- à développer les liens avec le quartier et le territoire herblinois autour d'un projet de création et de sa diffusion ;
- à soutenir la création contemporaine par la mise à disposition d'un espace de travail ;
- à créer et inscrire une trace visible de la résidence au sein de la Maison des Arts et de la ville de Saint-Herblain.

Elle est ouverte à des artistes plasticiens professionnels témoignant d'une expérience artistique solide et s'organise via le lancement d'un appel à projets.

La Maison des Arts s'engage à mettre à disposition du résident un espace de travail qui lui permet de réaliser un projet artistique en lien avec les usagers de la Maison des Arts et les habitants. Il s'agit de permettre la mise en œuvre d'un projet artistique personnel tout en renforçant une action de sensibilisation à l'art contemporain sur le territoire. L'artiste a accès à tous les équipements techniques de la Maison des Arts (atelier numérique, presse, matériel de sérigraphie, labo photo, four à céramique, ...). La résidence s'inscrit dans un projet de territoire qui se déploie sur une période de 6 mois. Ce temps de travail donne lieu à la création d'une œuvre/trace.

La MdA coordonne également des résidences artistiques sur le territoire. Elle met ainsi en œuvre des présences artistiques dans la ville pour rapprocher les publics des processus de création.

Des artistes et compagnies artistiques sont choisis en fonction de leur direction artistique, expériences, références et capacité de médiation vers les habitants. La Ville de Saint-Herblain souhaite en effet accompagner des compagnies de qualité en capacité de proposer leur expertise artistique sur la commune et de travailler sur l'évolution du territoire et son animation.

Ainsi, La Fausse compagnie en résidence sur le quartier Bellevue depuis 2022 et jusqu'en 2024, contribue au développement d'activités artistiques (création, promotion et organisation de spectacles vivants) et d'activités culturelles (organisation de stages, animations, expositions,…).

III. La médiation

Pour promouvoir les projets d'action culturelle et l'offre d'enseignement de la MdA, la médiation culturelle met en relation les publics et les partenaires du territoire avec l'établissement afin d'en faciliter l'appropriation par le plus grand nombre. Ainsi, des actions de sensibilisation et de présentation sont menées vers les publics et les partenaires susceptibles d'accompagner/orienter des publics, par le biais de rendez-vous individuels ou collectifs, de réunions, d'ateliers de pratiques, d'invitations ciblées et de visites.

Afin de nous adapter aux rythmes des usagers et de profiter de leurs moments disponibles, nous proposerons de nouveaux formats de visites « flash » à l'attention des personnes de passage dans l'établissement. Les parents qui accompagnent leurs enfants en cours d'instrument et patientent dans le hall de la MdA se verront par exemple proposer une médiation de 10 minutes autour d'une œuvre exposée ou d'une pièce jouée lors d'un concert.

La médiation se met aussi en œuvre à destination de structures partenaires susceptibles de favoriser l'accès des personnes les plus éloignées de la culture à la MdA. Nous nous attachons à tisser des liens avec les acteurs intervenant auprès des jeunes, des habitants des quartiers prioritaires et des personnes en situation de handicap. Les associations de quartier, de parents d'élèves, les acteurs sociaux et éducatifs, les structures d'accueil… sont ainsi nos interlocuteurs privilégiés à cet égard.

La médiation ouvre un espace de réflexion sur le lien créé entre la culture et les personnes, mais aussi entre les personnes elles-mêmes. Ainsi, nous sommes attentifs, au travers des projets et actions menés, à proposer des espaces de sociabilité, d'échange et de partage au travers de la pratique culturelle. Puisque nous avons l'ambition de toucher les jeunes et de les accompagner dans l'expression de leur créativité et l'apprentissage de langages artistiques, nous nous attacherons à développer également la réflexion sur la posture d'accompagnement et la création d'espaces de sociabilité entre jeunes. Selon une étude prospective de 2009 réalisée par le Cairn pour le Ministère de la Culture, *« la pédagogisation des activités culturelles sert certes leur démocratisation obligée puisque les élèves sont des publics captifs, mais rarement la construction d'un goût durable pour l'activité. Et l'on ne peut incriminer uniquement la crise d'adolescence (dont on ne trouve par ailleurs pas trace vis-à-vis d'autres pratiques) : peut-être faut-il alors réfléchir aux modalités concrètes des médiations proposées, repenser les différences entre savoir et culture et leur articulation, afin de fonder une médiation proprement culturelle. »* Ainsi, des projets laissant la place à l'échange entre pairs, aux choix et à l'autonomie des jeunes seront encouragés et expérimentés.

IV. Le travail en mode-projet

La mise en œuvre de l'action culturelle est le fruit d'un travail transversal puisque toutes les ressources de la MdA convergent à cet endroit. La mobilisation des ressources artistiques, pédagogiques et organisationnelles est réalisée par le pôle action culturelle communication et musiques actuelles, qui regroupe des compétences diversifiées et complémentaires, à savoir des compétences de pilotage de projets, d'accompagnement artistique, de médiation et de communication.

À l'initiative des enseignants, les projets qui concernent les élèves s'appuient nécessairement sur une intention pédagogique à l'origine de l'action. Le pôle action culturelle communication musiques actuelles constitue une ressource pour les enseignants, pour les aider à concevoir un projet à partir d'une idée, mettre en lien avec des artistes à associer, penser le projet de manière globale en étudiant sa faisabilité sur le plan technique et financier.

Le pôle porte également l'initiative de projets à destination des habitants.

La Commission action culturelle organise l'étude collective des projets et leur validation. Composée de l'équipe de direction, des agents du pôle action culturelle communication musiques actuelles, ainsi que des enseignants responsables de départements, cette instance se réunit une fois par an et examine les projets d'action culturelle déposés par les enseignants et le pôle.

Les critères d'analyse des projets sont corrélés à leurs objectifs :

- niveau de corrélation avec le projet d'établissement
- publics concernés, croisement des publics
- qualité artistique du projet
- qualité pédagogique
- niveau d'implication des élèves
- faisabilité budgétaire
- porosité entre les disciplines artistiques
- ampleur partenariale interne et externe
- singularité et innovation
- échelle territoriale
- niveau d'aboutissement du projet et renseignement du dossier.

Ces critères sont susceptibles d'être adaptés en fonction des orientations du projet d'établissement et sont explicités dans une note de cadrage qui accompagne le lancement d'appel à projets.

Les projets sont ensuite travaillés par le biais de rencontres entre opérateurs et via les réunions avec les porteurs de projets programmées tout au long de l'année pour poursuivre l'accompagnement en aval de la commission en vue de leur mise en œuvre. Entre 120 et 150 évènements sont ainsi organisés chaque année, composant une saison culturelle particulièrement riche.

La démarche d'évaluation des projets culturels sera renforcée dans le nouveau projet d'établissement, pour favoriser la dynamique de renouvellement des actions tout en permettant leur réalisation dans les meilleures conditions de qualité possibles au regard des moyens financiers, matériels et humains dont dispose la MdA.

V^{ème} PARTIE : L'ANCRAGE TERRITORIAL DE LA MAISON DES ARTS

Par son action culturelle et ses voies de diffusion de la pratique artistique, la MdA s'investit dans l'animation du territoire herblinois. Il est essentiel que l'établissement soit identifié comme l'équipement central de la ville en matière de pratique artistique, mais également comme un équipement de proximité pour les habitants du quartier Bellevue, de même que l'antenne Nord pour les habitants du Sillon de Bretagne. Pour répondre à cet objectif d'accessibilité aux habitants résidant en proximité, la recherche de partenariats sera amplifiée et diversifiée.

Le lien avec les centres socio-culturels sera réaffirmé et renouvelé, notamment au travers d'une réflexion sur les pratiques artistiques amateurs, conformément aux orientations des élus pour le mandat 2020-2026.

La relation au territoire se construit également par des partenariats avec des associations et les partenaires sociaux et éducatifs avec lesquels nos échanges sont précieux.

La MdA est un grand équipement qui joue également un rôle dans le paysage métropolitain. Son offre est prioritairement tournée vers les Herblinois, les personnes ne résidant pas sur la commune pouvant accéder à l'offre de cours collectifs avec des tarifs multipliés par deux. Cependant, elle fait partie des plus grands établissements d'enseignement artistique avec le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Nantes et constitue le premier Conservatoire à Rayonnement Communal de la Métropole.

La réflexion métropolitaine sur l'enseignement artistique, notamment portée entre les 9 écoles de musique publiques qui composent le *Gr9,* a fait émerger des axes de travail communs. Les principaux chantiers de réflexion et de travail partagés concernent la formation des enseignants. La spécificité de ce métier, qui requiert de la formation artistique spécialisée, se heurte à des manques de formation dans les catalogues de référence. Il apparaît ainsi intéressant de mutualiser les moyens métropolitains pour construire des formations spécifiques et partagées qui permettent le croisement des enseignants à l'échelle de la Métropole, et par là même, les partages d'expériences et de réflexions pédagogiques sur le territoire. Des formations méthodologiques sont également intéressantes à envisager en lien avec la spécificité de l'enseignement artistique qui s'exerce de plus en plus en mode projet.

La réflexion sur les parcours des élèves musiciens en 3ème cycle fait par ailleurs l'objet d'une coopération avec le CRR de Nantes, vers lequel sont orientés ces élèves.

En ce qui concerne les arts plastiques, la réflexion concernant le positionnement de l'offre de la MdA sera à développer au regard des propositions sur le territoire de la Métropole. Des partenariats avec d'autres structures consacrées aux arts visuels et numériques, et à la pratique amateur pourront à cet égard se développer.

VI^{ème} PARTIE : LA GOUVERNANCE, L'ORGANISATION INTERNE

I. L'organisation interne de la Maison des Arts

La Maison des Arts rassemble des professionnels de secteurs très diversifiés (enseignants musiciens, musiciens intervenants, enseignants arts plastiques, administratifs, techniciens, artistes invités et apprentis). L'année 2022 a été marquée par un fort renouvellement de l'équipe enseignante lié à de nombreux départs en retraite (une dizaine d'enseignants accueillis au sein du pôle enseignements). Ce renouvellement générationnel se poursuivra les prochaines années, mais dans une moindre mesure. C'est donc une équipe pédagogique fortement renouvelée qui va mettre en œuvre le nouveau projet.

Service de la Ville, la Maison des Arts inscrit son projet dans le cadre d'une politique municipale que les professionnels s'approprient par l'échange avec les autres services, les projets communs et par le biais de la formation.
La culture, comme toute autre compétence relevant de la collectivité, fait partie intégrante d'une réflexion collective portée et partagée par l'ensemble des agents de la Ville.
L'ensemble des personnels de la MdA œuvre au sein de la même structure au service d'un projet commun, et l'interaction de ces personnels avec les différents usagers de la MdA doit être facilitée par une bonne organisation et une bonne connaissance - et reconnaissance - du rôle de chacun, éléments constitutifs d'une culture professionnelle partagée.

Deux axes contribuent à atteindre cet objectif :

- ✓ Une organisation propice à l'échange et à la concertation ;
- ✓ La formation et l'information professionnelle.

C'est pourquoi l'organigramme de la Maison des Arts, dès son origine, n'a pas été pensé de manière sectorielle, mais plutôt élaboré dans l'objectif d'un partage de moyens et ressources humaines au service d'un unique projet.
L'organisation générale répond aux orientations du projet d'établissement. Les enjeux managériaux sont tournés vers des objectifs de service public pour les usagers, tout en créant les conditions d'une activité professionnelle permettant à chacun de s'épanouir dans l'exercice de ses missions et le développement de ses compétences, et des modalités d'échanges constructifs et bienveillants.
La structuration en 5 pôles et les instances existantes restent pertinentes.

I.1 - Le périmètre des pôles

a) Pôle administration accueil

Le regroupement de compétences au sein d'un pôle unique contribue au partage de l'information et plus largement à la mise en place d'une culture commune au sein de l'établissement. Les missions d'administration et d'accueil sont partagées par les agents du pôle, certaines tâches restant toutefois spécifiques à certains personnels (ex. la régie, le suivi du parc instrumental) mais néanmoins réparties sur des binômes de sorte à assurer la continuité de service.

Le fonctionnement par équipe en binômes pour l'accueil, avec un système de roulement des équipes, permet d'assurer un accueil de qualité et continu auprès des différents usagers.

b) Pôle technique et sécurité

Le regroupement des deux missions s'avère également pertinent. En effet, la sécurité des publics et des salariés est étroitement liée à l'activité déployée à un instant « T ». Par ailleurs, outre les contraintes de sécurité et d'exploitation liées à la classification de l'établissement en E.R.P., le regroupement de personnels qualifiés au sein d'un même pôle, chargé de l'organisation technique des événements, de la gestion et du suivi de la sécurité, du matériel, ainsi que du bâtiment en relais avec les services compétents en la matière, se sont très vite avérés indispensables. Par ailleurs, l'ouverture de l'atelier numérique et le développement important des temps publics de restitution nécessitent l'intervention régulière de prestataires techniques extérieurs, qu'il est indispensable d'anticiper et de coordonner (montage, démontage et sécurité des publics).

c) Pôle action culturelle, communication et musiques actuelles

La triple compétence de ce pôle est singulière. Un travail de réflexion et de définition de pratiques musicales (artistiques et pédagogiques) avait été réalisé de 2009 à 2011 par une coordination musique cherchant notamment à définir la notion d'accompagnement (coaching) et d'enseignement (apprentissages). Il s'avère que la répartition actuelle permet de rapprocher de nouveaux publics de la MdA via l'action culturelle et la médiation et n'est pas un frein au croisement des esthétiques. En effet le rattachement des musiques actuelles aux missions d'action culturelle a permis la mise en place de projets artistiques et pédagogiques communs entre les différents praticiens (élèves de la MdA et usagers de *Terminus 3*, élèves de la CHAM et collégiens).

La communication interne et externe représente également un travail conséquent qui a considérablement évolué depuis l'ouverture de la MdA. La densité de la saison culturelle, associée à l'objectif de positionner la MdA comme un équipement culturel accessible pour différents usages, oblige à communiquer de manière précise et réactive, en multipliant les supports et voies de communication vers les publics.

d) Pôle Éducation Artistique et Culturelle

Ce pôle coordonne et met en œuvre toutes les interventions auprès de la petite enfance et des scolaires, de la maternelle au niveau collège. Il organise également les activités d'éveil et d'initiation dans les apprentissages, ainsi que les deux premières années de formation musicale (les AVI).
Il n'existe aucun diplôme spécifique à la petite enfance dans l'enseignement artistique spécialisé, seuls les musiciens intervenants reçoivent une formation susceptible de remplir cette mission. Soulignons également qu'il n'existe pas d'équivalent aux dumistes en termes de formation ni de diplôme dans les autres champs disciplinaires artistiques, ce sont donc les enseignants plasticiens qui interviennent dans les écoles et en petite enfance.

e) Pôle enseignements

Il a pour mission de mettre en œuvre le projet pédagogique de la MdA et d'assurer le suivi de l'ensemble des enseignements et des élèves. Outre la progression des apprentissages au sein de chaque classe, il s'agit également de construire un parcours pour chaque élève balisé de projets à caractère pédagogique. La mission est donc conséquente, d'où la nécessité d'articuler ce pôle en départements.

Définition des départements d'enseignement :

- *Dimension pédagogique* : le département est un lieu de concertation au sein duquel s'élabore un projet pédagogique spécifique au profit du département concerné découlant du projet pédagogique général de la MdA élaboré par le conseil pédagogique.
- *Dimension projets* : le département est le lieu où sont proposés et validés les projets artistiques spécifiques du département (ou inter-départements) qui seront ensuite présentés pour validation au conseil pédagogique ou à la commission d'action culturelle.
- *Dimension managériale* : ce travail de réflexion et de mise en œuvre pédagogique au travers des projets de réalisations artistiques est mené avec l'ensemble des enseignants du ou des départements concernés sous la responsabilité du responsable de département qui anime les séances de travail nécessaires, à un rythme déterminé par lui en fonction des besoins et échéances.

I.2 - Les instances de direction et de pilotage

a) Le comité de direction

Constitué des responsables de pôles (enseignements, d'Éducation Artistique et Culturelle, action culturelle, administratif et technique), il est animé par le responsable de la Maison des Arts qui en fixe les ordres du jour selon les dossiers et l'actualité rapportés par chaque responsable de pôle. Il se réunit tous les 15 jours, et participe :

- à l'organisation générale du fonctionnement de la Maison des Arts ;
- à l'élaboration du calendrier des différents évènements et échéances ;
- à la planification, priorisation et répartition des rôles et tâches ;
- à l'élaboration et au suivi des textes cadres ;
- à la coordination des différents pôles ;
- à l'élaboration et au suivi des projets à caractère transversaux ;
- à la mise en place de groupes de réflexion thématiques ;
- à la conception des plans de formation continue.

b) Le conseil pédagogique

Le conseil pédagogique est composé des enseignants responsables des départements. Animé par le responsable de pôle enseignements, il se réunit une fois par mois et en fonction des dossiers, il participe :

- à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet pédagogique ;
- à l'organisation de la concertation entre les différents départements ;
- à la mise au point des différents processus d'évaluation.

c) La commission de diffusion

Constituée de l'équipe de direction, des agents du pôle action culturelle communication et musiques actuelles, et des enseignants responsables des départements, elle a pour rôle :

- de définir la note de cadrage pour les projets de la saison culturelle ;
- d'étudier l'opportunité des projets (en fonction des publics et des objectifs visés dans le projet d'établissement) ainsi que leur faisabilité ;
- d'accompagner les porteurs de projets dans l'écriture et la mise en œuvre des actions.

L'organisation interne doit permettre à chaque membre de l'équipe de mettre en œuvre le projet d'établissement. Support écrit servant de référence aux usagers et aux professionnels ainsi qu'aux partenaires de l'établissement d'enseignement artistique, le projet d'établissement engage un processus collectif autour d'objectifs communs et prioritaires. Il doit ainsi et avant tout créer une dynamique interne stimulante.

Afin de favoriser sa mise en œuvre par l'ensemble de l'équipe, les professionnels de la MdA, enseignants et personnels administratifs, participeront à des réflexions dans les instances existantes et à des groupes de travail nouveaux qui vont permettre de travailler les principaux axes de ce nouveau projet.

Ainsi seront créés :

- un groupe de travail sur l'accessibilité des publics en situation de handicap
- un groupe de travail sur les pratiques artistiques amateurs (en lien avec le groupe-projet lié à l'action du mandat)
- un groupe de travail sur le développement de l'enseignement en arts numériques.

Les évolutions concernant le cursus d'enseignement seront quant à elles travaillées au sein du Conseil pédagogiques et développées dans le futur projet pédagogique dont la rédaction sera engagée à la suite du projet d'établissement.

II. La relation avec les partenaires et usagers

II.1 - Le Conseil d'Orientation et d'Évaluation (COE)

Le Conseil d'Orientation et d'Evaluation est une instance de concertation qui s'inscrit dans les orientations de la Ville relatives à la participation citoyenne.

Le COE est une instance d'information et d'échange entre les habitants, les usagers, les partenaires et l'institution municipale, elle poursuit les objectifs suivants :

- organiser la transversalité de la réflexion entre les acteurs ;
- recueillir les avis sur les projets et orientations de l'établissement relevant d'une approche partagée ;
- contribuer à la meilleure adéquation possible entre la demande des usagers et l'offre proposée par la Maison des Arts ;
- impliquer chacun dans le projet de la Maison des Arts ;
- évaluer les actions, établir un bilan partagé des activités.

Le COE se réunit 1 à 2 fois par an, son ordre du jour est fixé par ses membres à chaque fin de réunion pour la réunion suivante, il comporte généralement deux grands points :

- un sujet d'actualité ou de fond ;
- un point sur la vie de l'établissement, préparé en amont par le comité de direction.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu adressé par courrier à l'ensemble des membres, joint à la convocation.

Composition

Élus(es) :

- Le Maire ou son (sa) représentant(e) ;
- L'adjoint(e) aux finances, relations aux entreprises, affaires générales ;
- L'adjoint(e) à la culture ;
- L'adjoint(e) à l'éducation, jeunesse et prévention ;
- L'adjoint(e) à la vie associative et relations internationales ;
- L'adjoint(e) au quartier Est ;
- Le(a) conseiller(e) délégué(e) aux évènements et équipements sportifs et culturels ;
- Le(a) conseiller(e) délégué(e) aux pratiques culturelles.

Administration :

- Le (la) Directeur(trice) Général(e) des Services ou le (la) Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) à la solidarité et à la vie sociale ;
- Le (la) Directeur(trice) des affaires culturelles.

Professionnels de la MdA :

- Le (la) responsable de la MdA ;
- Les 5 responsables de pôle de la MdA (pôles enseignements, d'Éducation Artistique et Culturelle, action culturelle, administratif, technique)

Représentants extérieurs :

- Un(e) représentant(e) de l'Orchestre d'Harmonie Herblinois ;
- Un(e) représentant(e) de Jet FM ;
- Un(e) représentant(e) de la Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) ;
- Un(e) représentant(e) d'une association culturelle de la commune ;
- Un(e) représentant(e) des acteurs culturels.

Usagers :

- 5 représentant(e)s des usagers.

Le COE se réserve la possibilité d'inviter d'autres acteurs pour échanger sur un sujet précis.

II.2 - Le Groupe des 9 (Gr9)

Le Groupe des 9 est une instance de concertation qui rassemble les 9 directeurs des établissements publics d'enseignement artistique de l'agglomération : Bouguenais, Carquefou, Indre, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Herblain et Saint-Sébastien-sur-Loire.
Il se réunit à chaque période scolaire, les échanges s'effectuant par ailleurs via un e-groupe. Il aborde les questions de stratégie de coopération métropolitaine, de ressources humaines et valide et impulse des projets pédagogiques inter-écoles.
Un groupe de coopération métropolitaine – écoles de musique rassemble quant à lui les écoles de musique, publiques et associatives, des 24 communes.

III. Les fonctions support

III.1 - Les locaux

La Maison des Arts dispose d'une surface de 4 000m² de superficie utile comprenant :

- un hall d'accueil avec bar et billetterie ;
- un auditorium, espace de diffusion et rencontre entre le public et les praticiens amateurs et professionnels, d'une jauge de 160 places assises ou 500 personnes debout ;
- une salle d'exposition, galerie à dimension pédagogique faisant face à l'auditorium ;
- 21 salles de répétition et de cours : espace musique adapté aux différentes formes et formats de pratiques: orchestres, chœurs, pratiques collectives, salles dédiées dotées d'équipements et de mobiliers spécifiques (ex. salles de percussions, salle de harpe, salle de piano, salle de contrebasse...) ;
- 4 salles de cours d'arts plastiques équipées pour la gravure, la cuisson de la terre, les modèles vivants, pouvant accueillir les cours de dessin, peinture et multi arts, un espace de détente pour les artistes invités ;
- l'atelier numérique comprenant 4 salles (musique assistée par ordinateur, dessin assisté par ordinateur, vidéo assistée par ordinateur, projection) ainsi qu'un bureau pour le technicien arts numériques ;
- un espace tertiaire regroupant la DAC et l'équipe administrative de la Maison des Arts, une salle d'attente, une salle d'archives, une salle de réunion, une terrasse ;
- une bibliothèque de quartier rattachée au service La Bibliothèque.

Les différents locaux sont connectés par fibre optique aux autres sites culturels de la Ville et à la mairie principale, ainsi que les salles de pratique collectives et de diffusion de la MdA.
Les salles de cours sont équipées d'un système informatique doté d'outils périphériques audio performants.

- ***Terminus 3***

Terminus 3 est un lieu ressource dédié aux musiques actuelles situé 3 rue Gustave Eiffel, à proximité de la station de tramway François Mitterrand, terminus de la ligne N°1. Cet équipement comprend :

- 2 studios de répétitions autonomes, accessibles 7j/7j de 10 h à 2 h du matin, par créneau de 4 heures (occasionnel ou régulier)
- 2 studios de formation,
- 1 studio de résidence,
- 1 studio central : pré-production, prise de son, mixage, MAO, création (accès sous conditions).

- ***L'antenne Nord***

Équipement de proximité, l'antenne Nord est intégrée au groupe scolaire Nelson Mandela et lui est reliée par une passerelle.

L'antenne Nord de la Maison des Arts est dotée des espaces suivants :

- 1 salle de steel-drum de 100m² avec 1 local de stockage de 20m² attenant,
- 1 salle de pratique collective de 60m²,
- 4 salles de cours de musique de 20m² chacune,

Soit une surface utile nécessaire pour les salles de pratiques musicales d'environ 260m² (hors circulations).

- un accès à des sanitaires enfants et adultes,
- l'usage d'un bureau partagé entre les enseignants de musique et les ALSH,
- une entrée suffisamment grande pour permettre aux élèves d'attendre le début de leurs cours.

Toutes les disciplines instrumentales y sont proposées.

- ***La salle arts plastiques et musique (antenne école Jacqueline Auriol)***

Ouverte à l'automne 2020 au sein du groupe scolaire Jacqueline Auriol dans le quartier Bourg, cette salle est principalement tournée vers la pratique des arts plastiques. Partagée avec la direction de l'éducation qui en fait usage sur les temps périscolaires, elle permet le développement d'activités d'éveil, d'initiation musicale et de cours d'arts plastiques pour enfants en hyper-proximité pour les habitants du Bourg.

III.2 - Le matériel

Un investissement conséquent en matériel a été nécessaire pour l'ouverture de la MdA : matériel technique, mobilier, informatique spécifique pour les ateliers numériques, matériel scénique et parc instrumental. Dans un souci d'anticipation, un travail sur l'obsolescence de l'ensemble de ces matériels a été réalisé, aboutissant à la définition d'un Plan Pluriannuel d'Investissements prévoyant l'ensemble des remplacements nécessaires dans une approche budgétaire lissée.

L'utilisation des locaux et matériels requiert un suivi rigoureux pour assurer leur entretien et usage dans des conditions de sécurité optimales pour l'ensemble des usagers et des personnels. En ce qui concerne ce dernier point, un document unique de sécurité sera rédigé dans le cadre du nouveau projet d'établissement, sa conception sera pilotée par le pôle technique.

III.3 - La communication

La communication est un élément central dans la mise en œuvre de toute offre de service public afin de favoriser l'accès des usagers. En ce qui concerne la MdA, il s'agit de parvenir à communiquer auprès du plus grand nombre sur une offre culturelle très diversifiée, il est pour cela nécessaire d'adapter les modes et supports de communication à la nature de l'offre proposée et aux différents publics visés.
L'ensemble de la communication de la MdA fait l'objet d'une validation par le service communication externe de la Ville.

a) La communication numérique

Devenue incontournable, la communication numérique permet d'assurer une diffusion très large de l'information, dépassant le périmètre du territoire. Elle contribue à l'identification de la MdA par les publics ainsi que par les professionnels et institutionnels. Elle offre également un espace d'expression artistique dématérialisé qui permet de laisser une trace visible et entendable par tous, des travaux et réalisations artistiques menés dans le cadre du projet de la MdA.

La MdA dispose d'un site web qui détaille son offre ainsi que ses modalités d'accès et suit l'actualité quotidienne. Il offre aux usagers et internautes la possibilité de s'abonner en ligne à une lettre d'information numérique : « Pratiks ».
La MdA alimente également le compte Facebook de la Ville.

Dans le cadre du nouveau projet d'établissement, une réflexion sera menée sur l'actualisation des supports de communication numérique : site web davantage interactif et permettant une meilleure mise en valeur de l'évènementiel, présence développée sur les réseaux sociaux.

b) Les supports imprimés

La MdA édite les documents suivants :

- une plaquette générale, carte de visite déclinant les différents locaux et contacts de la MdA ;
- une plaquette annuelle *« Pratiquer »* présentant l'offre en termes de pratique et enseignements ;
- une plaquette semestrielle présentant la saison culturelle de la MdA ;
- une carte postale bimestrielle annonçant les dates de la programmation culturelle, distribuée dans les lieux publics de l'agglomération nantaise ;
- deux plaquettes d'inscription en CHAM ;
- 2 campagnes par an sur les panneaux d'affichage 8m^2 de la Ville.

Elle participe à la rédaction d'une plaquette commune aux services de la jeunesse, au service des sports et à la MdA présentant l'offre d'activités pendant les congés scolaires (les stages en ce qui concerne la MdA).

Soulignons que ces différents supports viennent compléter la communication physique avec les usagers, celle-ci étant assurée au quotidien par les agents du pôle administration accueil, la médiatrice du pôle action culturelle et les enseignants.

Conclusion

Ce projet d'établissement, inscrit dans la continuité du précédent, couvre une période de 5 ans. Une évaluation du projet sera réalisée et partagée à mi-parcours, en 2025.
La culture de l'évaluation sera développée afin de favoriser la prise en compte des évolutions sociétales du territoire et en vue d'adapter l'offre de service aux pratiques culturelles des publics.
Or, les attentes des publics (et non pas leurs demandes), émergent et sont influencées par de nombreux facteurs : l'environnement familial, les multiples propositions culturelles produites par le secteur privé de la culture - équipements culturels, médias radiophoniques, télévisuels et numériques… - L'offre est pléthorique et les supports démultipliés.
Dans ce contexte foisonnant, comment mesurer les attentes des publics ?
Les études statistiques produites dans le cadre du rapport d'activité de l'établissement nous donnent des critères d'analyse importants pour comprendre l'évolution des profils des usagers. Ces données chiffrées sont complétées par les analyses des professionnels, et en particulier des enseignants. Cependant, ces analyses ne concernent que les élèves et ne dévoilent pas les raisons pour lesquelles certains publics sont moins présents.
Dans le cadre du nouveau projet d'établissement, nous mènerons des analyses permettant de nous approcher au plus près de la parole des usagers, par le biais d'enquêtes participatives allant à la rencontre des publics et des habitants sur le territoire herblinois.

Notre attention se portera tout particulièrement sur l'accès des habitants des quartiers prioritaires, et notamment du quartier Bellevue, et des jeunes à l'ensemble de l'offre de la MdA.
Porté par une ambition forte en faveur de l'accès aux droits culturels, le projet d'établissement propose un cadre pour développer des actions vers ces publics. La volonté d'accueillir et d'accompagner la pratique artistique des jeunes nous amènera à réfléchir à de nouvelles modalités d'accompagnement, à des formats de pratique innovants, à une médiation et une communication spécifiques.
Les projets participatifs, actions hors-les-murs, résidences artistiques sur le territoire offriront autant d'opportunités d'aller vers les habitants pour leur donner envie de participer, de pratiquer et d'exprimer leur créativité.

Le développement d'un enseignement en arts numériques, en complément de l'offre actuelle en arts visuels, permettra à cet égard de s'adapter aux pratiques culturelles des publics et notamment des jeunes. La transversalité avec la musique et les arts plastiques sera recherchée au travers des projets pédagogiques et artistiques, l'interdisciplinarité demeurant un enjeu fort de l'enseignement à la MdA.
Cet enseignement poursuit des objectifs de qualité et se donne pour ambition de permettre à chacun une pratique créative qui soit épanouissante et émancipatrice, centrée sur le collectif et le partage d'expériences sensibles.

MAISON DES ARTS

La Maison des Arts
26 rue de Saint-Nazaire - Saint-Herblain
02 28 25 25 80 - maisondesarts@saint-herblain.fr
https://maisondesarts.saint-herblain.fr